

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.336
4 février 1986
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 4 février 1986, à 10 h 30 et 15 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

GE.86-60159/1032F

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie : M. N. KERROUM
M. A. BENGUERINE
M. A. BELAID

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. F. ELBE
M. W-N. GERMANN
M. M. GERDTS
M. H. PETERS

Argentine : M. M. CAMPORA
M. R. GARCIA MORITAN

Australie : M. R. BUTLER
M. R.A. ROWE
Mme M. LETTS

Belgique : M. C. CLERCKX
M. P. NIEUWENHUYS

Birmanie : U TIN TUN
U MYA THAN
U HLA MYINT
DAW AYE AYE MU

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. V. BOJILOV

Canada : M. J.A. BEESLEY
M. D. ROCHE
M. A. DESPRES

Chine : M. QIAN JIADONG
Mme WANG ZHIYUN
M. TAN HAN
M. HU XIAODI
M. SUO KAIMING
M. SHA ZUKANG
Mme WANG WEI
M. LI DAOZHONG

Cuba : M. C. LECHUGA HEVIA
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. S. ALFARARGY
M. S.A. ABOU ALI
M. M. BADR
M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
M. L. BELGARD
M. P.S. CORDEN
Mme L. BRONSON
M. J. ENGLEHARDT
M. P. GARDNER
M. S. GARNETT
M. D. LAMBERT
M. C. GOBRECHT
Mme S. MANNIX
M. A. LIEBOWITZ
M. J. GRANGER
M. R. GOUGH
M. R. NELSON
M. R. LEVINE
M. R. MIKULAK
Mme M. WINSTON
M. G. LOVELACE
M. R.L. LUACES
M. B. TUA

Ethiopie :

Mme K. SINEGIORGIS
M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. G. MONTASSIER
M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. F. GAJDA
M. T. TOTH

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie :

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. A. EFFENDI
M. R.I. JENIE
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR
M. F. QASIM

Italie :

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. G.A. BRACCESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. KUDO M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. D. AFANDE M. F. JOSIAH
<u>Maroc</u> :	M. B. ELGHALI M. O. HILALE M. S. BENRYANE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J.C. MARIATEGUI M. J. GONZALES TERRONES M. J.F. RUBIO CORREA
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI M. M. SCHNEIDER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N. KAZEMI KAMYAB M. M.D. KAMALIAN M. S.D. KAZZAZI M. V.A. ASTANEH

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA M. V. FAUR M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. I.P. CHALMERS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU M. J. PRAWITZ Mme E. WALDER BRUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. G.V. BERDENNIKOV M. E.K. POTYARKINE M. G.N. VACHADZE M. G.V. ANTSIFEROV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O. GARCIA GARCIA Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaire</u> :	M. B. ADEITO NZENGEYA M. B. KAMA M. O.N. MONSHEMVULA
<u>Secrétaire adjoint aux affaires du désarmement</u> :	M. J. MARTENSON
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouvertes la session de 1986 et la 336ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je suis certain que tous les membres de la Conférence ont appris avec tristesse le décès de Mme Alva Myrdal. Mme Myrdal a consacré une grande partie de sa vie à la cause du désarmement, et à titre privé et en sa qualité de membre du Gouvernement suédois. Le prix Nobel de la paix lui a été décerné en 1982, en même temps qu'à un membre éminent de cette Conférence, M. l'Ambassadeur Alfonso García Robles. Mme Myrdal a été ministre d'Etat au désarmement de son pays, elle a dirigé la délégation suédoise à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et à la Conférence du Comité du désarmement. Elle a joué un rôle de premier plan au sein de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement et la part qu'elle a prise à la conclusion de divers accords de désarmement a été des plus significatives. Elle a aussi beaucoup écrit et parlé sur la question du désarmement et est devenue le pionnier de nouvelles approches et idées dans ce domaine. Je sais que la Conférence tient à adresser, par mon intermédiaire, à la délégation suédoise et à la famille de Mme Myrdal ses sincères condoléances et l'expression de sa gratitude pour le travail auquel Alva Myrdal a voué son existence.

Je tiens maintenant à exprimer mes remerciements à M. Mario Campora, Ambassadeur de l'Argentine, qui a brillamment et efficacement présidé les travaux de cette Conférence pendant la durée de son mandat, l'an dernier.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'accueille chaleureusement ici les nouveaux représentants à notre session de 1986. Nous connaissons bien l'un d'entre eux, qui a présidé la Conférence en mars 1985. Je parle de M. Alfonso Taylhardat, Ambassadeur du Venezuela. Je tiens aussi à accueillir, au nom des participants, les Ambassadeurs de l'Algérie, M. Nourdine Kerroum, de la Belgique, M. Constant Clerckx, de la Birmanie, M. U Tin Tun, de l'Inde, M. Alfred Gonsalves, de l'Italie, M. Roberto Franceschi, du Kenya, M. Denis Afande, du Maroc, M. El Ghali Benhima, et du Pérou, M. José Carlos Mariátegui. Nous nous ferons tous un plaisir de coopérer avec vous à la marche de la Conférence.

J'accueille aussi cordialement le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Martenson, qui assiste à cette séance d'ouverture. Je tiens par ailleurs à relever la présence à la Conférence du désarmement de notre hôte, M. Erik Suy, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, qui fournit à notre Conférence des services très appréciés.

Je voudrais aussi, au nom des membres de la Conférence, dire à la délégation des Etats-Unis et au peuple américain que nous compatissons à leur deuil après les événements tragiques qui se sont produits, il y a tout juste une semaine, à Cap Canaveral.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'ai maintenant l'honneur de présenter à celle-ci, à l'occasion du début de nos travaux pour 1986, une déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Bill Hayden, membre du Parlement. Le texte en est le suivant :

(Le Président)

"L'année 1986 a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies, Année internationale de la paix.

Tandis qu'en cette année la Conférence du désarmement entame ses négociations à Genève, des gouvernements, des organisations et des individus de par le monde se prépare à marquer 1986 par des programmes spéciaux visant à renforcer l'Organisation des Nations Unies et à appeler l'attention, mais aussi à inciter à la réflexion, sur les nombreuses conditions essentielles requises pour instaurer la paix dans le monde d'aujourd'hui.

On peut donc s'attendre à ce que, cette année, la communauté mondiale soumette la Conférence du désarmement à un examen plus attentif que jamais depuis la création de cette instance. L'opinion demandera ce que fait la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, pour promouvoir la paix dans le monde.

L'Australie appuie énergiquement la décision prise par l'Organisation des Nations Unies de déclarer 1986, Année internationale de la paix. Le programme d'activités très important que mon gouvernement a prévu pour marquer cette année est l'expression de sa ferme volonté d'oeuvrer à la réalisation des objectifs de paix et de désarmement.

Le peuple australien, pour sa part, a répondu à l'appel en proposant des centaines de projets axés sur l'accomplissement des objectifs de l'Année aux niveaux local, national et international. Cette réaction traduit clairement l'aspiration à la paix ressentie par tous les secteurs de notre collectivité, qui voient dans l'Année internationale de la paix une occasion de repartir de l'avant.

En tant que gouvernement, nous sommes comptables envers le peuple de ce que nous faisons pour lui assurer l'avenir exempt de guerres et de conflits auquel il aspire. De même, cette conférence est comptable envers l'humanité tout entière et doit relever le défi particulier que pose l'Année internationale de la paix.

L'an dernier, à la même époque, la Conférence du désarmement telle que nous la connaissons actuellement, entamait sa septième année de travaux. Un mois tout juste s'était écoulé depuis que les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique s'étaient rencontrés à Genève et avaient publié l'accord du 8 janvier concernant la reprise des négociations bilatérales entre leurs deux pays sur la limitation des armes nucléaires et spatiales.

Leur déclaration commune et les points d'entente qu'elle consacrait ont été accueillis favorablement de par le monde. Il est généralement admis que les questions sur lesquelles les ministres sont convenus de reprendre les négociations bilatérales comptent parmi les problèmes les plus cruciaux de notre époque. Le fait qu'ils aient décidé de relancer les négociations revêtait donc une énorme importance.

(Le Président)

Naturellement, nombreux étaient ceux qui espéraient, l'an passé à la même époque, que la reprise des négociations entre les deux puissances les plus importantes sur le plan militaire stimulerait les travaux de ce forum multilatéral de négociation.

Les travaux de la conférence ont progressé davantage en 1985 qu'au cours des toutes dernières années, mais l'attente de ses membres et surtout de la communauté mondiale dans son ensemble a néanmoins été déçue.

C'est en mai/juillet 1978 que cette même communauté mondiale s'était réunie pour la première fois à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette première session extraordinaire a constitué la réunion de nations indépendantes la plus large et la plus représentative jamais tenue pour examiner le problème du désarmement. Le Document final qu'on y a adopté à l'unanimité n'a rien perdu de son importance originelle.

La Déclaration qui forme la première partie du Document final est brève, puisqu'elle ne comprend que 31 paragraphes. Elle définit les préoccupations et les objectifs essentiels de la communauté internationale en ce qui concerne le désarmement et le maintien "durable" de la paix et de la sécurité internationales, et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies y réaffirment "leur entier engagement aux buts de la Charte des Nations Unies et l'obligation qui est la leur d'observer strictement les principes de la Charte ainsi que les autres principes pertinents et généralement reconnus du droit international touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Tout comme la Charte des Nations Unies établit la responsabilité collective des Etats pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et affirme l'importance capitale que revêtent à cette fin le désarmement et la limitation des armements, le Document final de la première session extraordinaire fait ressortir aussi bien la responsabilité particulière des Etats dotés d'armes nucléaires d'obtenir des résultats positifs en matière de désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire, que le droit et le devoir de tous les Etats de participer sur un pied d'égalité à des négociations multilatérales sur le désarmement.

C'est du Document final de la première session extraordinaire qu'est issue la Conférence du désarmement sous la forme que nous lui connaissons.

L'une des idées fondamentales que recouvrent la fonction et le but assignés à la Conférence du désarmement, est qu'il nous incombe à tous de faire en sorte que le désarmement joue le rôle voulu dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans la structure des relations internationales établie par la Charte des Nations Unies. Mais il importe tout autant de faire admettre universellement l'idée que les efforts déployés pour parvenir à la limitation des armements et au désarmement ne peuvent être couronnés de succès que si la communauté internationale au grand complet y participe et si la négociation multilatérale d'accords de limitation des armements et de désarmement, se poursuit de manière active et féconde.

(Le Président)

Il y a à cela une bonne raison. Ne pas reconnaître l'importance cruciale que revêt un aboutissement des négociations bilatérales actuellement menées par les Etats-Unis et l'Union soviétique serait faire preuve d'un manque de réalisme visible, ce serait aussi manquer de perspicacité que de négliger l'utilité et l'importance d'un engagement multilatéral visant au règlement de ces problèmes vitaux que sont la limitation des armements et le désarmement.

De l'avis du Gouvernement australien, il y a un lien nécessaire et organique entre ce que doivent faire les deux superpuissances et ce que nous avons à accomplir dans cette instance multilatérale, l'un doit compléter l'autre - sans quoi nous n'accomplirons pas les tâches urgentes auxquelles nous sommes confrontés.

Les deux superpuissances ont - elles le reconnaissent - des responsabilités particulières pour ce qui est de prévenir une guerre, d'atténuer les tensions et de réduire les arsenaux d'armes nucléaires et classiques, mais chaque pays a la responsabilité de contribuer à la réalisation de ces objectifs dans la mesure de ses moyens et dans les domaines qui relèvent de sa compétence. En soi, être membre de cette conférence impose à chacun d'entre nous des responsabilités supplémentaires.

La Déclaration commune publiée le 21 novembre par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, à l'issue de la réunion au sommet de Genève, montre bien que les préoccupations partagées par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le cadre de leurs négociations bilatérales et celles que nous avons au sein de ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, sont identiques.

Le Président et le Secrétaire général ont reconnu qu'ils avaient une responsabilité particulière quant au maintien de la paix et "sont convenus qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée". Ils ont souligné en outre à quel point il importait de prévenir toute guerre entre leurs deux pays et de renoncer à s'assurer la supériorité militaire.

Un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement portent sur ces mêmes questions. A l'évidence, il y a là un ensemble de préoccupations communes, qui fait que les décisions adoptées à cette Conférence et les mesures prises au cours des grandes négociations bilatérales peuvent et devraient se compléter.

Saluons tous l'intention exprimée par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev de donner une nouvelle impulsion à leurs négociations bilatérales, en partant notamment du principe d'une réduction de 50 % de leurs armements nucléaires, ainsi que de l'idée d'un accord intérimaire sur les missiles à moyenne portée. Saluons aussi leur promesse de prévenir la course aux armements dans l'espace et de mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre. Dans ce cas aussi, il y a des points à l'ordre du jour de cette conférence qui visent les mêmes objectifs.

(Le Président)

La Conférence du désarmement devrait constituer cette année les mécanismes requis pour mener les travaux sur les points pertinents de son ordre du jour, afin de pouvoir appuyer, en les complétant, les importants objectifs que se sont fixé le Président et le Secrétaire général.

Il est un autre fait qui revêt une très grande importance : le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev se sont déclarés, le 21 novembre, favorables à une interdiction générale et complète des armes chimiques et à la destruction des stocks existants. Ils ont signalé qu'ils étaient convenus d'accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable sur cette question". Ils ont déclaré dans ce contexte qu'ils entendaient renforcer les entretiens bilatéraux sur une telle interdiction des armes chimiques, notamment sur la question de la vérification.

Le seul lieu au sein de la communauté mondiale où des efforts réels et de grande envergure soient déployés en vue de négocier une convention universelle sur les armes chimiques, c'est cette conférence.

La question des armes chimiques est peut-être l'exemple le plus parlant et le plus positif de la corrélation entre ce qui doit être fait au niveau bilatéral et ce qu'il y a à accomplir sur le plan multilatéral.

Un traité bilatéral ou quelque autre forme d'accord sur la question des armes chimiques, qui n'engagerait qu'un certain nombre d'Etats ou qu'une région du monde, n'aurait qu'une bien piètre valeur. Ce dont nous avons besoin en ce qui concerne ces armes odieuses, c'est une convention universelle. Tous doivent participer à la réalisation de cet objectif et nul ne doit chercher de solutions partielles ou limitées.

Il convient de noter ici que, bien que des négociations solides et politiquement importantes aient eu lieu au cours des sept dernières années au sein de cette conférence, on a enregistré peu de résultats tangibles qui marquent de réels progrès vers des accords de désarmement.

Il est vital pour chacun d'entre nous de changer cela, et il n'y a aucun domaine où nous ayons de meilleures chances de répondre à court terme à ce besoin vital que celui des armes chimiques.

Le Gouvernement australien a le sincère espoir qu'en cette huitième année d'activité, la Conférence avancera vraiment sur la voie de la convention universelle relative aux armes chimiques qu'il devient de jour en jour plus urgent de conclure.

En constatant l'absence de résultats concrets au cours de ces sept dernières années, je pense tout particulièrement au fait que la Conférence n'est pas parvenue à régler de façon satisfaisante les grandes questions ayant trait aux armes nucléaires - l'interdiction des essais nucléaires, prévention d'une guerre nucléaire et cessation de la course aux armements nucléaires.

Depuis près d'un quart de siècle, la communauté internationale réclame l'interdiction des essais nucléaires et même s'engage à les interdire dans les traités et accords internationaux pertinents.

(Le Président)

Il n'y a plus de temps à perdre.

Il serait insensé de ne pas reconnaître que tous ne voient pas du même oeil ni sous le même angle la question d'un traité interdisant à jamais tous les essais nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux. Ces divergences doivent être aplanies et ne devraient certainement plus être noyées dans des querelles, de procédure et autres, ou masquées de la sorte.

J'en appelle à cette Conférence afin que, cette année, la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires avance véritablement. Nous devons, à cette fin, établir les moyens de vérifier l'application d'un tel traité, entre autres par une surveillance sismologique et, à cet égard, il nous faut faire fond sur les travaux du groupe spécial d'experts scientifiques et les développer.

Certains Etats Membres affirment qu'il existe déjà des moyens de vérifier l'application d'un tel traité. Nous estimons qu'il leur incombe de se joindre à la Conférence du désarmement pour démontrer les possibilités d'un tel système.

Ceux qui ne sont pas convaincus qu'il existe des moyens adéquats de vérification devraient exposer en détail leurs objections, afin que nous puissions chercher ensemble des solutions.

La possibilité qu'a la Conférence du désarmement d'ouvrir la voie à un accord entre les puissances nucléaires sur l'interdiction des essais nucléaires est un important aspect de la corrélation entre la négociation multilatérale et la négociation bilatérale d'accords sur le désarmement. La Conférence oeuvrerait à la réalisation de cet objectif en entreprenant des travaux de fond sur les questions pratiques qui doivent être réglées avant que puisse être conclu un traité interdisant complètement des essais nucléaires. L'Australie déplore que la Conférence n'ait pas su à ce jour saisir cette occasion.

Par ailleurs, il est certain que la Conférence du désarmement peut et doit contribuer utilement à la solution du problème fondamental et très grave que constitue la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que de toutes les questions qui lui sont liées. Des mesures adoptées multilatéralement peuvent compléter les mesures déjà prises par les puissances nucléaires.

la Conférence doit constituer, au début de la présente session, un comité chargé de cette question, et commencer par ce biais à identifier d'autres moyens d'empêcher toute guerre nucléaire.

Il est une autre question urgente et complexe qui est inscrite à l'ordre du jour tant de la Conférence du désarmement que des négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires et spatiales : la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est absolument nécessaire - et possible à bien des égards - de faire de cette question l'exemple fructueux d'une complémentarité des travaux au sein des deux instances. La Conférence du désarmement devrait

(Le Président)

créer un comité chargé de cerner et d'étudier les dimensions du problème, de manière à s'assurer qu'elle contribue au maximum à la réalisation de l'objectif qu'est la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La mention de questions qui ont été dans le passé des pommes de discorde au sein de la Conférence du désarmement nous amène à aborder certains points concernant les méthodes de travail de la Conférence ; à bien des égards, celles-ci nous ont été très utiles mais, à d'autres, elles ont fini par empêcher de réels progrès vers l'accomplissement de nos tâches.

Au paragraphe 120 du Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a clairement conféré à la Conférence la responsabilité et le devoir de négocier des accords sur le désarmement et la limitation des armements, elle laissait aussi la Conférence libre de déterminer elle-même ses méthodes de travail. Le règlement intérieur de la Conférence donne à cette dernière toute latitude pour prendre les décisions qu'elle juge utiles à l'exécution efficace des tâches qui lui sont confiées. Cela étant, de longues controverses sur des questions de forme plutôt que sur les questions de fond, sur le mandat des comités spéciaux plutôt que sur leur programme de travail et, plus encore, les disputes qui empêchent la Conférence d'arrêter la constitution des comités requis et de se mettre au travail, sont parfaitement stériles.

Mon gouvernement est gravement préoccupé par le fait que, pour certains points inscrits à l'ordre du jour, les querelles sur les questions de forme ont pris une importance qui n'est compatible ni avec les termes du paragraphe 120 du Document final ni avec les responsabilités qui incombent à la Conférence.

Pendant le mois au cours duquel l'Australie assurera la présidence de la Conférence du désarmement, elle s'attachera à résoudre ce problème en consultation avec les délégations d'autres pays. Nous partirons de l'idée qu'aucune querelle sur des questions de forme ne peut l'emporter sur la nécessité d'entreprendre des travaux concrets sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Je fais appel à l'esprit de coopération de tous les Etats membres de la Conférence pour que nous parvenions à dégager le lien entre les questions de forme et de fond et à mettre à profit la souplesse que nous ménage notre règlement intérieur, de telle sorte que nul ne puisse plus jamais dire que nous avons choisi de nous disputer sur les questions de forme plutôt que de faire avancer les travaux de fond.

Il importe aussi que les résultats de nos travaux soient portés à la connaissance des autres membres de la communauté mondiale qui ne sont pas directement représentés ici. Je pense à notre rapport annuel à l'Assemblée générale, dont l'élaboration, ce qui inquiète beaucoup mon gouvernement, est devenue une opération inutilement tortueuse.

Toujours pendant le mois où nous assurerons la présidence de la Conférence, nous entamerons des consultations officieuses afin de définir une méthode d'élaboration du rapport annuel de la Conférence, qui visera

(Le Président)

à éliminer les procédures contradictoires suivies par le passé pour les remplacer par une approche claire, constructive et concrète. Il est inutile de répéter dans le rapport des affirmations que l'on peut aisément retrouver dans les procès-verbaux des séances plénières.

C'est pour nous tous un privilège que de siéger à cette Conférence. On nous a demandé de mener à bien des travaux que le monde entier considère comme vitaux. Les gouvernements et les peuples que nous représentons consentent des dépenses importantes et de grands efforts pour assurer notre présence ici.

Aucun d'entre nous n'épargne sa peine pour trouver des solutions aux problèmes énormes auxquels nous sommes confrontés. Ne pas nous colleter à ces problèmes, comme cela nous arrive si souvent parce que certains préfèrent la controverse sur des questions de forme au progrès tangible, est donc insensé.

Quelles que soient les différences qui nous séparent sur le plan des vues politiques et du développement économique, et aussi loin que remonte l'époque où nous sommes devenus des membres dignes et indépendants de la communauté mondiale, nul ici n'a intérêt à ce que la Conférence du désarmement continue à ne pas produire les accords dont l'Assemblée générale l'a rendue responsable, entre toutes.

Aucun d'entre nous n'a jamais dit que cette tâche et cette responsabilité lui paraissaient trop difficiles ou ne méritaient pas qu'il y consacre ses efforts. Ainsi notre volonté d'aboutir et notre vision des choses devraient nous inciter à travailler ensemble pour donner corps aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et réaliser les objectifs fixés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Il y a de grandes disparités en matière de pouvoir et de responsabilités entre les quelques États qui jouissent d'une puissance militaire énorme et, en fait, d'un immense potentiel de destruction, et les pays qui se partagent avec eux la Terre. Mais l'ensemble de principes qui nous réunit au sein de la Conférence tient compte tant de cette disparité que de notre interdépendance inéluctable.

Le lien qui nous unit est organique ; il nous faut travailler ensemble car, en dernière analyse, aucun d'entre nous ne peut survivre sans un vaste effort de coopération.

Alors que la réduction et, en fin de compte, l'élimination des armes nucléaires dépendent pour l'essentiel des dispositions que prendront un petit nombre d'entre nous, la création d'un climat de confiance où il soit possible de négocier une telle réduction, est une tâche qui nous incombe à tous.

La négociation de mesures efficaces de désarmement constitue l'un des objectifs les plus hautement prioritaires de la politique australienne. Aussi la délégation australienne s'attachera-t-elle de nouveau à participer pleinement et activement aux travaux de la Conférence du désarmement en 1986.

(Le Président)

L'appel que mon gouvernement lance à cette Conférence est le suivant : nous devrions saisir les occasions qui nous sont offertes maintenant, compte tenu de ce qui s'est passé au cours des douze derniers mois. Nous devrions faire en sorte que l'année 1986, Année internationale de la paix, soit celle où la Conférence du désarmement sous sa forme actuelle aura trouvé sa voie et fait une contribution directe et positive au désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales."

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, - M. l'Ambassadeur Miljan Komatina, qui, en sa qualité de représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, va lire un message qui nous est adressé par M. Pérez de Cuéllar.

M. KOMATINA (Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adresse le message suivant à la session de 1986 de la Conférence du désarmement :

"L'an dernier, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres ont largement réaffirmé leur attachement aux buts et principes de la Charte, en mettant surtout l'accent sur ceux qui se rattachent directement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A mon sens, cet attachement ne peut être signifiant que s'il suscite des efforts concertés et soutenus pour amener le désarmement. Les efforts dans ce sens qui se sont intensifiés au cours des derniers mois sont particulièrement bienvenus car ils sont indispensables pour instaurer dans le monde la paix et le bien-être qui sont l'objectif de l'Organisation depuis sa création.

La rencontre au sommet à Genève des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique a donné lieu à un certain nombre de propositions importantes qui font actuellement l'objet de négociations. La déclaration où les deux hommes d'Etat ont posé que la guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée et que ni l'une ni l'autre des parties ne chercherait à acquérir la supériorité militaire a un sens profond. Il faut aussi attacher une grande importance au fait que les deux parties sont convenues d'accélérer leurs négociations en vue de réduire et d'éliminer les armes nucléaires ainsi qu'aux récentes propositions qu'elles ont avancées séparément à ce sujet. Par ailleurs, les entretiens de Genève, menés dans un esprit constructif, ont créé un climat plus propice à des négociations productives sur nombre de questions ayant trait à la sécurité internationale. Je suis certain que cela se reflètera dans les travaux de la présente session de la Conférence du désarmement. Certains faits nouveaux survenus à propos des aspects liés à la vérification de mesures spécifiques tendant à la limitation des armements et au désarmement pourraient aussi faciliter la conduite de négociations fécondes. J'estime qu'il s'est ouvert des perspectives de progrès significatives.

(M. Komatina, Représentant du Secrétaire général)

L'amélioration générale du climat international ne réduit en rien cependant l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour conclure des accords tangibles. Les dangers qui découlent de l'existence de vastes arsenaux d'armes nucléaires ne sont pas moindres et il faut y ajouter ceux que font courir les stocks toujours croissants d'armes classiques. En maints lieux, le recours à la force continue de répandre la destruction et la mort et de menacer le renforcement nécessaire de la confiance à l'échelle internationale, l'augmentation des dépenses militaires dans le monde n'a pas encore été enrayée, alors que de vastes régions sont sérieusement à court de ressources pour assurer leur développement.

Seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement que compte la communauté internationale, la Conférence du désarmement a un rôle majeur à jouer dans la conclusion des accords pratiques de désarmement dont la nécessité est si impérieuse. Elle est l'instance appropriée et compétente où l'évolution positive qui s'est récemment fait jour devrait aussi se concrétiser dans des accords précis. Les nombreuses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale, à sa quarantième session, vous a priés de chercher à obtenir des résultats concrets en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement témoignent du potentiel unique que représente cette Conférence. Votre ordre du jour englobe d'importants domaines de préoccupation pour la communauté internationale et où l'avenir de l'humanité est en jeu. Il ne peut y avoir de tâche plus vitale que d'élaborer et de conclure un accord sur des mesures efficaces et pratiques pour prévenir la guerre nucléaire. A cet égard, parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires doit à coup sûr continuer d'être un objectif prioritaire entre tous. Le dynamisme patent des technologies de destruction nucléaire souligne l'urgence de cette question. Mis au défi par les possibilités apparemment inépuisables du progrès technologique, l'esprit humain doit relever un défi plus important encore et qui consiste à mettre ce progrès au seul service du bien-être et de la paix dont l'humanité a besoin. Je pense qu'il devrait en être de même s'agissant des ressources de la terre ainsi que de l'espace qui nous entoure et sert de bouclier à notre planète.

L'interdiction complète et effective des armes chimiques est, depuis nombre d'années, le terrain de négociation le plus productif de la Conférence du désarmement. Vu ce qui a déjà été réalisé en vue de l'élaboration d'une convention et compte tenu de l'engagement pris par les deux grandes puissances, lors de la rencontre au sommet, d'accélérer la conclusion d'un accord sur l'interdiction globale de ces armes, il paraît raisonnable d'escompter que les obstacles qui demeurent pourront être surmontés en 1986. J'espère d'ailleurs que le processus multilatéral de négociation retrouvera une impulsion qui permettra de réaliser des progrès sur bien des questions encore en suspens.

1986, qui est l'Année internationale de la paix dont le thème est la sauvegarde de la paix et de l'humanité, a commencé sous le signe de l'espoir en de nouvelles possibilités d'aborder de manière constructive les problèmes qui menacent la sécurité internationale. L'un des plus saillants est celui du désarmement. L'espoir qui marque cette année à son

(M. Komatina, Représentant du Secrétaire général)

début ne pourra fleurir que si l'on jette au plus vite les bases de mesure substantielles en matière de limitation des armements et de désarmement. Tous les gouvernements savent qu'à l'ère nucléaire, il n'est pas de grand conflit qui ne fasse courir le risque d'une catastrophe mondiale. Tous doivent reconnaître la responsabilité commune qui leur incombe de ce fait de maintenir la paix et de renforcer la sécurité internationale. Votre Conférence a un rôle de premier plan à jouer pour que cette responsabilité puisse être assumée.

Je souhaite que vos négociations soient couronnées de succès."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant personnel du Secrétaire général. Je tiens à exprimer à M. Pérez de Cuéllar notre gratitude pour le message qu'il a adressé à la Conférence et pour l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

Les orateurs inscrits sur ma liste sont, aujourd'hui, les représentants du Mexique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Suède, de Cuba, de la Tchécoslovaquie et du Canada.

Je donne maintenant la parole au premier orateur de la session de 1986, le représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, d'un point de vue strictement temporel, vous n'êtes pas l'un des membres de cette Conférence qui peuvent se targuer d'avoir le plus d'ancienneté. Cependant l'ancienneté, bien qu'elle ait incontestablement son prix, n'est pas au premier chef un facteur décisif et ne peut se comparer à la possession de qualités personnelles comme celles dont vous avez déjà donné tant de preuves en participant aux délibérations de cet organe multilatéral de négociation, en assumant brillamment l'an passé la présidence du Comité spécial des armes radiologiques, et en saisissant avec efficacité l'Assemblée des projets élaborés par votre pays sur une question à laquelle le Mexique, comme l'Australie, attache une importance vitale : celle de l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Ce qui précède suffit à expliquer, me semble-t-il, la satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir diriger nos travaux au cours de ce premier mois de la session de la Conférence de 1986, année que l'Organisation des Nations Unies a proclamée Année internationale de la paix.

Il me paraît opportun de souligner que nous partageons pleinement le point de vue exprimé par le Ministre des affaires étrangères de l'Australie dans le message dont notre président vient de donner lecture touchant la nécessité de respecter les principes et de mettre en pratique les propositions contenues dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, document auquel ma délégation se réfère souvent pour mettre en relief l'importance que revêt à nos yeux cette bible du désarmement.

Je voudrais aussi renouveler mes félicitations à votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Mario Campora, pour la façon exemplaire dont il a présidé la Conférence au cours de la période la plus longue de l'année,

(M. Garcia Robles, Mexique)

celle qui va du mois d'août au début de février. Je tiens également à associer ma délégation aux paroles de bienvenue que vous avez adressées aux distingués représentants qui siègent pour la première fois à la Conférence et à dire avec quel plaisir nous saluons à nouveau la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Martenson, du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint de la Conférence, MM. Komatina et Berasategui, ainsi que du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Suy.

Dans un ordre d'idées diamétralement opposé, je voudrais exprimer dans cette enceinte, qui a tant de fois résonné de son éloquence combative en faveur du désarmement, la douleur profonde que m'a causée la disparition d'Alva Myrdal, avec qui j'ai eu le privilège de partager le prix Nobel de la paix en 1982 et que je me suis permis alors d'appeler ma vieille amie et compagne dans les nombreux combats livrés pour la même cause dans les forums de la diplomatie multilatérale. Comme l'a dit à juste titre le Comité du prix Nobel en exposant les motifs qui ont guidé son choix cette année-là, elle a contribué sans nul doute, par son action remarquable au Comité des 18 puissances et lors des premières années de la Conférence du Comité du désarmement, "à ouvrir les yeux du monde à la menace que fait peser sur l'humanité la poursuite de la course aux armements nucléaires".

Enfin, je voudrais aussi faire part de la douleur qu'a éprouvée ma délégation en apprenant le tragique accident qui a mis fin à la navette spatiale Challenger et pulvérisé ses sept occupants. Leurs noms s'ajouteront sans nul doute à la liste de ceux qui ont donné leur vie pour la conquête de l'espace, que nous espérons voir un jour se réaliser, sans oublier que son exploration et son utilisation doivent s'effectuer à des fins exclusivement pacifiques, comme le prévoient les instruments internationaux en vigueur.

Nous abordons aujourd'hui la huitième session de cet organe que l'Assemblée générale a désigné dans le Document final de 1978 comme un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Comme on pouvait s'y attendre au cours d'une année qui a marqué le quarantième anniversaire de l'ONU, le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1985, sur la recommandation de la Première Commission, a dépassé celui déjà élevé de l'année précédente pour atteindre 67.

Selon l'usage, le Secrétaire général nous a transmis le texte de ces résolutions en indiquant celles qui confient des tâches spécifiques à la Conférence du désarmement et celles qui, tout en traitant de questions de désarmement, n'exigent pas expressément d'action de la part de la Conférence.

Je n'ai pas l'intention, dans cette intervention par laquelle, comme le veut la tradition, la délégation du Mexique a l'honneur d'ouvrir les débats de la session, d'examiner toutes ces résolutions. Je me bornerai à esquisser une analyse de trois des huit résolutions que l'Assemblée a consacrées aux questions qui occupent les trois premières places dans l'ordre du jour de la Conférence et qui ont toutes trait au désarmement nucléaire. J'y ajouterai, pour des raisons que j'exposerai en temps voulu, une quatrième résolution qui, elle, porte sur le point 5 de l'ordre du jour.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Le point qui d'entrée figurait en tête de l'ordre du jour de l'organe que nous appelons aujourd'hui Conférence et qui portait en 1978 le nom de Comité est intitulé "Interdiction des essais nucléaires"; cette année, l'Assemblée n'a pas adopté moins de quatre résolutions différentes sur cette question. J'examinerai ici exclusivement la première, qui porte la cote 40/80 A, étant donné que c'est celle qui a recueilli le plus grand nombre de votes favorables, soit 124 voix.

Cette résolution a beaucoup de points communs avec celle qui a été adoptée l'an passé. C'est ainsi qu'elle fait observer que cette question, qui est à l'étude depuis plus de 25 ans, constitue un objectif fondamental des Nations Unies dans le domaine du désarmement, objectif auquel l'Assemblée n'a cessé de demander d'assigner la plus haute priorité. De même, la résolution souligne que, à huit occasions différentes, cet organe, le plus représentatif de la communauté internationale, a condamné les essais nucléaires dans les termes les plus énergiques et a exprimé sa conviction que la continuation de ces essais "intensifierait la course aux armements, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire". Elle réitère également l'affirmation contenue dans plusieurs résolutions antérieures selon laquelle "quelles que puissent être les divergences sur la question de la vérification, il n'y a aucune raison valable de retarder la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète des essais".

Par ailleurs, le préambule de cette résolution contient quelques paragraphes nouveaux portant sur des événements très récents qui ont eu lieu après l'adoption de la dernière résolution sur cette question. C'est ainsi qu'il est souligné dans l'un d'eux que le Secrétaire général, s'adressant à l'Assemblée générale en séance plénière, le 12 décembre 1984, après avoir appelé à un effort renouvelé vers la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, "a fait ressortir qu'aucun accord multilatéral n'aurait un plus grand effet sur la limitation du perfectionnement des armes nucléaires et qu'un traité d'interdiction complète des essais serait le révélateur d'une volonté réelle de progresser vers le désarmement nucléaire". Dans un autre de ces nouveaux paragraphes, qui constitue l'avant-dernier alinéa du préambule, il est fait observer que "la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans sa Déclaration finale adoptée en septembre 1985, a instamment invité les Etats parties au Traité qui sont dotés d'armes nucléaires à reprendre les négociations trilatérales en 1985, et tous les Etats dotés d'armes nucléaires à participer d'urgence, dans le cadre de la Conférence du désarmement, à la négociation et à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à titre hautement prioritaire".

Les dispositions nouvelles contenues dans la résolution revêtent encore plus d'importance en ce qui concerne le dispositif. Celui-ci comprend deux paragraphes qui, s'ils étaient strictement observés, pourraient avoir une influence décisive pour parvenir au but que l'on recherche depuis si longtemps.

Le premier de ces deux paragraphes est le cinquième, l'Assemblée y "demande à tous les Etats membres de la Conférence du désarmement", en particulier aux trois puissances dépositaires du Traité d'interdiction partielle de 1963 et du Traité sur la non-prolifération de 1968, "de

(M. Garcia Robles, Mexique)

promouvoir la création par la Conférence, au début de sa session de 1986, d'un comité spécial auquel serait confiée la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions expérimentales d'armes nucléaires".

Le deuxième des paragraphes que j'ai mentionnés précédemment fait immédiatement suite au précédent. Il y est recommandé à la Conférence du désarmement "de donner pour directives à ce comité spécial d'établir deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes qui sont étroitement liées :

Groupe de travail I - Structure et portée du traité

Groupe de travail II - Respect des dispositions et vérification".

La conclusion de la résolution est très semblable à celle des cinq résolutions consécutives adoptées chaque année par l'Assemblée depuis décembre 1980; il est demandé aux Etats dépositaires du Traité de Moscou et du Traité sur la non-prolifération "de cesser immédiatement ... toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, au moyen soit d'un moratoire conclu trilatéralement, soit de trois moratoires unilatéraux, en vue desquels elles négocieront ensuite la mise en oeuvre de moyens de vérification appropriés", et il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de l'Assemblée une question portant le même intitulé : "Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires".

Il y a là quelques éléments nouveaux, que j'indiquerai plus loin et qui peuvent raisonnablement permettre un certain optimisme quant à la réceptivité de la Conférence à la demande formulée par l'Assemblée :

Les six chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont publié une Déclaration commune en 1984 - à savoir ceux de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, de la Suède, de la Tanzanie et du Mexique - ont signé à Delhi, le 28 janvier 1985, une autre Déclaration dans laquelle ils invitaient instamment les Etats dotés d'armes nucléaires "à interrompre immédiatement les essais de tous les types d'armes nucléaires, et à conclure au plus tôt un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires", ce dernier étant considéré comme l'une des deux mesures concrètes qui "exigent aujourd'hui une attention particulière". Cette exhortation prend toute sa valeur si l'on tient compte du fait que la Déclaration de Delhi a valu à ses auteurs le prix "Au-delà de la guerre" qui leur a été décerné le 14 décembre.

Il convient également de garder présent à l'esprit que, le 12 décembre, l'Assemblée a adopté, par 131 voix contre zéro, la résolution 40/94 L, dans laquelle elle souligne notamment "l'importance fondamentale d'appliquer intégralement et d'observer strictement les accords de limitation des armements et de désarmement si l'on veut que les nations et la communauté internationale en retirent un sentiment de sécurité accrue", et demande instamment "à tous les Etats parties aux accords de limitation des armements et de désarmement d'appliquer et de respecter intégralement les dispositions auxquelles ils ont souscrit". En l'occurrence, l'importance de cette résolution est encore plus grande si l'on pense que le projet sur lequel elle repose a été présenté à la Première Commission le 7 novembre par l'un des

(M. Garcia Robles, Mexique)

Etats qui, jusqu'à présent, s'étaient opposés, à la Conférence du désarmement, à la création d'un organe subsidiaire chargé d'étudier la cessation de tous les essais d'armes nucléaires. Le contenu de la résolution que je viens de mentionner et que les deux paragraphes que j'ai cités mettent suffisamment en lumière nous permet d'espérer que, cette année, cet Etat reviendra sur son opposition, compte tenu du fait que la cessation de ces essais est expressément prévue dans deux traités, le Traité d'interdiction partielle de 1983 et le Traité sur la non-prolifération de 1968, instruments internationaux auxquels non seulement cet Etat est partie, mais dont il est l'un des trois dépositaires.

Il convient également de signaler que le comportement récent d'un autre des trois Etats dépositaires est à cet égard extrêmement encourageant puisque, non seulement cet Etat a voté en faveur de la résolution dont je viens de parler, mais encore son Gouvernement a fait, le 29 juin 1985, une déclaration dans laquelle il indiquait avoir décidé de suspendre unilatéralement tous les essais nucléaires, du 6 août au 31 décembre 1985, et ajoutait que ce moratoire resterait en vigueur au-delà de cette date si les Etats-Unis s'abstenaient, pour leur part, de faire exploser des engins nucléaires. Comme on le sait, ce moratoire a ensuite été prolongé de trois mois et, dans une nouvelle déclaration datée du 15 janvier 1986, il était expressément indiqué que la nouvelle date limite, soit le 31 mars 1986, pourrait elle aussi être repoussée si la condition prévue dans la déclaration précédente, c'est-à-dire que les Etats-Unis mettent fin à leurs essais nucléaires, était remplie.

Enfin, il convient de bien garder présent à l'esprit que l'insuffisance des moyens de vérification alléguée en d'autres occasions pour ne pas accepter l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires ne pourra plus cette fois être considérée comme un obstacle, puisque, d'une part, l'Union soviétique, dans la déclaration du 15 janvier dont j'ai déjà parlé, a très clairement dit qu'elle acceptait qu'un contrôle approprié du respect du moratoire soit "complètement assuré par les moyens techniques nationaux, et aussi au moyen de procédures internationales, et même, si nécessaire, avec des inspections sur place", et puisque, d'autre part, les six auteurs de la Déclaration de Delhi, dans le message qu'ils ont adressé le 24 octobre dernier, au Président Reagan et au Secrétaire général Gorbatchev, après avoir proposé une suspension de tous les essais nucléaires pendant 12 mois, se sont exprimés en ces termes :

"Les problèmes de vérification que pose la mesure de suspension que nous proposons sont difficiles mais ne sont pas insurmontables ... La vérification par une tierce partie peut permettre de juger avec un grand degré de certitude si les programmes d'essais sont interrompus. Nous proposons de créer sur nos territoires des mécanismes de vérification propres à atteindre cet objectif."

En ce qui concerne la question invariablement inscrite en seconde position à l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement - "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - deux résolutions, parmi celles que l'Assemblée a adoptées à sa quarantième session, lui ont été entièrement consacrées. La résolution 40/152 P, qui porte le même titre que la question, est celle qui a recueilli le plus grand nombre de voix pour : 131.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Dans son préambule sont récapitulés les principaux antécédents de cette question. Il vaut la peine de rappeler à cet égard la déclaration faite par l'Assemblée dans le Document final de 1978, selon laquelle la course aux armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité de tous les Etats, l'affaiblit au contraire et augmente le danger d'éclatement d'une guerre nucléaire.

L'Assemblée générale met également en évidence, dans le préambule de cette résolution, ce qu'elle avait exprimé au paragraphe 47 du Document final déjà cité, c'est-à-dire que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation et qu'il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects, l'objectif final étant de ce point de vue l'élimination complète de ces armes.

La résolution contient également un paragraphe mettant l'accent sur le fait que "les négociations sur le désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour toutes les nations, la présence d'armes nucléaires dans les arsenaux d'une poignée d'Etats mettant directement et fondamentalement en danger les intérêts de sécurité vitaux de tous les Etats, dotés ou non d'armes nucléaires."

Dans le dispositif de la résolution, l'Assemblée note - et cela est d'un intérêt particulier pour les membres de la Conférence - que l'engagement de négociations bilatérales sur les armes nucléaires spatiales ne réduit en rien "la nécessité d'engager d'urgence, à la Conférence du désarmement, des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire"; à cet effet, elle prie à nouveau la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1986, un comité spécial chargé de mettre en oeuvre les dispositions du paragraphe 50 du Document final, grâce à la réalisation du processus qui y est indiqué, dont l'aboutissement devrait être la réduction sensible des armes nucléaires en vue de leur élimination définitive.

On compte également deux résolutions adoptées par l'Assemblée à sa dernière session qui sont spécialement consacrées au point 3 de l'ordre du jour de notre Conférence - Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liés. C'est la résolution 40/152 Q qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages : 136 voix pour. L'Assemblée, entre autres, y réaffirme que "tous les Etats Membres ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre mondiale, qui serait inévitablement une guerre nucléaire", et exprime une fois de plus sa conviction que "la prévention d'une guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité qui présentent un intérêt vital pour tous les peuples du monde", ce qui montre à l'évidence que "la prévention d'une guerre nucléaire est un problème trop important pour être laissé aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires".

Après le préambule, l'Assemblée note avec regret que la Conférence du désarmement n'est même pas parvenue à constituer un organe subsidiaire pour examiner la question, exprime de nouveau sa conviction qu'il s'agit là d'une question urgente et prie de nouveau la Conférence "d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur les mesures concrètes à prendre pour prévenir une guerre nucléaire, et de créer à cette fin un comité spécial sur la question au début de sa session de 1986".

(M. Garcia Robles, Mexique)

Comme je l'ai annoncé au début, outre les résolutions que je viens de passer en revue et qui traitent toutes de questions de désarmement nucléaire, je vais examiner maintenant une autre résolution appartenant elle aussi à la catégorie de celles qui confient des responsabilités spécifiques à la Conférence du désarmement et à laquelle, pour des raisons qui me paraissent évidentes, il faudrait accorder la même priorité, étant donné l'importance de la question et le fait que - résultat impressionnant et dû à de laborieuses négociations coordonnées à la Première Commission par les distingués représentants de l'Egypte et de Sri Lanka - elle a recueilli 151 voix et qu'aucun pays ne s'est prononcé contre.

La résolution 40/87, intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", est à juste titre assez longue. Dans son préambule, l'Assemblée réaffirme "que la volonté de tous les Etats est que l'espace soit exploré et utilisé à des fins pacifiques", que l'exploration et l'utilisation de l'espace "doivent être réalisées pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays" et qu'elles "doivent être ouvertes à l'humanité tout entière". Elle réaffirme également les dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier celles des articles III et IV, ainsi que les dispositions du paragraphe 80 du Document final de 1978, dans lequel l'Assemblée déclare que pour "empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit" du Traité dont je viens de parler.

L'Assemblée manifeste également sa profonde préoccupation face au "danger que ferait peser sur l'humanité tout entière une course aux armements dans l'espace et en particulier au danger imminent de voir la situation actuelle d'insécurité exacerbée par des faits nouveaux qui risquent de compromettre encore davantage la paix et la sécurité internationales" et de faire obstacle à l'utilisation pacifique de l'espace.

Dans le dispositif de la résolution, il paraît utile de relever principalement les points ci-après :

L'Assemblée demande à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de programmes spatiaux importants, d'"œuvrer activement pour que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir la coopération et la compréhension internationales".

L'Assemblée prie instamment les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques de poursuivre "intensivement leurs négociations bilatérales, dans un esprit constructif, en vue de s'entendre sans délai pour prévenir une course aux armements dans l'espace, et de tenir la Conférence du désarmement périodiquement informée du progrès de ces sessions bilatérales de manière à lui faciliter la tâche".

En troisième lieu, elle engage tous les Etats, en particulier ceux qui sont dotés de programmes spatiaux importants, à s'abstenir, dans leurs activités spatiales, "de toute action qui irait à l'encontre des traités existants en la matière ou de l'objectif que constitue la prévention d'une course aux armements dans l'espace".

(M. Garcia Robles, Mexique)

Enfin - et c'est intentionnellement que je place à la fin de cette série de citations les deux citations ci-après, tirées des paragraphes 6 et 9 de la résolution, car dans l'un et l'autre cas il est expressément question de la Conférence du désarmement - l'Assemblée réaffirme, au paragraphe 6, que la "Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects"; et elle prie, au paragraphe 9, la Conférence du désarmement de "reconstituer au début de sa session de 1986, avec le mandat voulu, un comité spécial pour engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects".

* * *

Pour ne pas trop prolonger mon intervention, je laisserai de côté diverses autres questions, dont j'espère pouvoir traiter plus tard, et auxquelles ma délégation attache une importance particulière, comme celle de l'interdiction des armes chimiques - il faut souligner à ce propos que les travaux du Comité spécial qui s'en occupe ont été dirigés avec beaucoup de compétence par le distingué représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Turbanski, et que les perspectives d'aboutir à la convention envisagée paraissent aujourd'hui assez encourageantes, celle du Programme global de désarmement : à ce propos, nous osons espérer que la Conférence pourra donner une réponse positive à la demande de l'Assemblée en lui présentant à sa prochaine session le projet complet d'un tel programme, celle de la campagne mondiale pour le désarmement dont le Mexique a eu le privilège de prendre l'initiative en 1980, celle du gel des armements nucléaires que l'Assemblée recommande périodiquement pour éviter que les arsenaux nucléaires continuent de grossir pendant que sont menées les négociations sur le désarmement, enfin celle de l'hiver nucléaire, qui a amené l'Assemblée, à juste titre alarmée par les données présentées dans le recueil établi par le Secrétaire général, à demander une étude permettant de déterminer les effets climatiques et physiques ainsi que les conséquences socio-économiques que pourrait avoir une guerre nucléaire.

Pour le moment, je m'en tiendrai à mettre l'accent sur le fait que les résolutions adoptées par l'Assemblée à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies - et c'est, comme je l'ai déjà dit, le nombre le plus élevé qu'on ait jamais enregistré dans les annales de l'Organisation - n'auraient eu aucun sens si les Etats Membres ne s'efforçaient pas d'y donner suite. Il en est plusieurs, comme les quatre que je viens d'examiner, dont tous les peuples de la Terre souhaitent ardemment l'application. C'est par elles à tout le moins qu'on pourrait commencer, sitant est qu'il soit encore nécessaire d'établir des différences, en tenant compte de ce qu'ont affirmé avec une insistance particulière les six chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont signé la Déclaration de Delhi : "Deux mesures spécifiques exigent aujourd'hui une attention particulière : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et un traité d'interdiction complète des essais".

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'assumer la présidence de la Conférence pour le mois de février. Il faut espérer que, dès ce mois-ci, nous parviendrons à faire avancer nos travaux et à résoudre les problèmes d'organisation qui, dans le passé, nous ont souvent pris beaucoup de temps. Nous espérons aussi qu'au cours de la session de la Conférence du désarmement qui s'ouvre aujourd'hui d'autres points de convergence apparaîtront dans les positions de nos délégations, ce qui, nous en sommes persuadés, répondrait à l'esprit du moment.

Nous exprimons par ailleurs notre gratitude à l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Campora, qui a assumé la présidence en août 1985 et qui, entre les sessions, a éminemment présidé la Conférence du désarmement.

Je tiens aussi à saluer nos nouveaux collègues, les représentants de l'Algérie, M. l'Ambassadeur Kerroum, de la Birmanie, M. l'Ambassadeur U Tin Tun, du Venezuela, M. l'Ambassadeur Taylhardat, de l'Inde, M. l'Ambassadeur Gonsalves, du Kenya, M. l'Ambassadeur Afande, du Maroc, M. l'Ambassadeur Behima, de la Belgique, M. l'Ambassadeur Cleckx et de l'Italie, M. l'Ambassadeur Franceschi. Je forme l'espoir qu'entre les délégations qu'ils dirigent et la délégation soviétique s'établiront des liens de compréhension mutuelle et de coopération. Pour notre part, nous ferons tout en notre pouvoir afin qu'il en soit ainsi.

C'est avec une profonde douleur que nous avons appris la disparition de l'éminente diplomate suédoise, Mme Alva Myrdal, autorité mondiale sur le désarmement et lauréate du Prix Nobel de la paix. Nous présentons nos condoléances à la délégation de la Suède et nous prions celle-ci de bien vouloir les transmettre aux parents et aux proches de la défunte.

Nous avons déjà eu l'occasion d'adresser nos condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion de la mort tragique de l'équipage de la navette spatiale Challenger.

Monsieur le Président, l'humanité est engagée dans l'année 1986, proclamée Année internationale de la paix par une décision de l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons qu'il existe actuellement des conditions propices pour surmonter les tendances à la confrontation qui s'étaient accumulées dernièrement dans la politique mondiale, et pour ouvrir les voies à une réduction de la course aux armements - nucléaires surtout - sur la terre et prévenir l'apparition d'armes dans l'espace.

Les résultats de la rencontre qui a eu lieu ici, à Genève, en novembre 1985, entre M.S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS et R. Reagan, Président des Etats-Unis, ont déjà exercé une influence favorable sur le climat politique et psychologique dans les relations internationales actuelles. On a accueilli partout dans le monde avec approbation l'entente à laquelle sont parvenus les dirigeants des deux puissances et qui s'est exprimée dans la déclaration commune soviéto-américaine, à savoir qu'une guerre nucléaire ne devait jamais être

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

déclenchée, qu'il ne pourrait y avoir de vainqueur. La reconnaissance par les deux parties de l'importance de prévenir toute guerre entre elles, qu'elle soit nucléaire ou classique, et l'affirmation selon laquelle elles ne chercheront pas à atteindre la supériorité militaire ont aussi une importance de principe.

Il est particulièrement important de créer les conditions voulues pour que les bonnes semences de la rencontre de Genève produisent de belles et solides pousses, car il continue d'exister entre l'URSS et les Etats-Unis d'importantes divergences sur des problèmes de principe, y compris sur les questions centrales de sécurité. La rencontre de Genève a offert une chance réelle de réduire la menace militaire et de faire renaître la confiance en tant qu'élément des relations internationales. La politique mondiale n'est pas si riche de nos jours en éléments positifs pour qu'on laisse passer cette chance, pour qu'on laisse s'éteindre le rayon d'espoir qui vient de naître. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faut des mesures pratiques, de nouvelles actions visant à assurer une transition réelle vers le mieux, à passer enfin de la course aux armements à leur limitation, de la confrontation et du culte de la force à la coopération et à la prise en compte des intérêts mutuels légitimes.

La délégation soviétique est venue à cette session fermement résolue à ce que les travaux de la Conférence du désarmement prennent un tournant, à ce qu'il soit mis fin à la stagnation qui les caractérise depuis de nombreuses années déjà.

La vie exige que l'on mette en mouvement tout le système de négociations existant, que l'on assure aux mécanismes de désarmement le rendement le plus élevé possible, y compris, naturellement, à l'unique forum mondial multilatéral de négociation sur les questions de désarmement, la Conférence du désarmement, à l'ordre du jour de laquelle sont inscrites toutes les questions importantes de maintien de la paix.

L'événement le plus important de l'année qui vient de commencer et où le monde entier voit à juste titre une mesure courageuse et constructive sur la voie d'une solution aux problèmes les plus actuels de l'évolution du monde est la déclaration qu'a faite le 15 janvier 1986 M.S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS (à la demande de la délégation soviétique, le texte en a été distribué comme document officiel de la Conférence et publié sous la cote CD/649).

Cette déclaration contient un programme concret s'étalant sur les 15 prochaines années et visant à un désarmement nucléaire complet. L'URSS propose de s'entendre sans retard pour entrer sans armes nucléaires dans le troisième millénaire, éliminer complètement l'arme chimique et d'autres types d'armes de destruction massive et prévenir l'extension à l'espace de la course aux armements.

L'adoption du programme de désarmement nucléaire proposé par l'Union soviétique aurait indiscutablement une influence favorable sur les négociations menées dans des forums bilatéraux et multilatéraux. Un tel programme fixerait des itinéraires et des repères précis, établirait des délais concrets pour arriver à des accords et les appliquer et donnerait aux négociations sur les questions de désarmement nucléaire un objectif et un sens.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique est convaincue que le programme complexe de désarmement exposé par M.S. Gorbatchev dans sa déclaration sera d'un grand secours pour les travaux de la Conférence sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour. Nous exprimons l'espoir que tous les Etats représentés à la Conférence appuieront les propositions contenues dans cette déclaration. En particulier, nous invitons instamment la délégation américaine à confirmer par des actes les déclarations des Etats-Unis sur leur attachement à l'objectif d'une élimination des armes nucléaires, à traduire dans la pratique ce dont sont convenus l'Union soviétique et les Etats-Unis, à savoir que les efforts dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements doivent amener l'élimination totale et partout des armes nucléaires.

L'un des éléments les plus importants du programme soviétique est la cessation des essais d'armes nucléaires, considérée partout à juste titre comme l'une des mesures de désarmement nucléaire les plus efficaces.

L'interdiction des essais d'armes nucléaires : il n'est pas d'autre question qui ait été étudiée plus à fond sous tous ses aspects. C'est là une question sur laquelle des résultats concrets - pondérables et tangibles - peuvent d'ores et déjà être obtenus. L'Union soviétique préconise résolument d'engager sans retard des négociations appropriées.

L'Union soviétique a prouvé qu'elle était prête à prendre des mesures pratiques pour aboutir à un arrêt immédiat de tous les essais d'armes nucléaires. On sait que depuis le 6 août 1985 elle applique un moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires. Les Etats-Unis, eux, n'ont pas suivi cet exemple et aux exigences de la majorité écrasante des Etats et de la communauté mondiale ils ont répondu par de nouvelles explosions nucléaires. L'Union soviétique avait assurément tous les droits de reprendre ses essais nucléaires une fois passé le 31 décembre 1985, date où prenait fin le moratoire. Or elle a pris une autre décision, celle de prolonger son moratoire unilatéral jusqu'au 31 mars de cette année. Ce n'était pas là une décision facile mais elle l'a prise en se laissant guider par les intérêts supérieurs de la sécurité internationale.

Comme l'a fait remarquer E.A. Chevardnazé, Ministre des affaires étrangères de l'URSS et membre du Politburo du Comité central du PCUS : "si l'administration américaine saisit cette nouvelle occasion qui lui est offerte et met fin à ses essais d'armes nucléaires, cela créera naturellement des conditions plus favorables à la rencontre au sommet des dirigeants des deux pays. Si elle ne le fait pas, l'atmosphère de nos relations prendra un tour tout différent, y compris pour ce qui est du dialogue au niveau le plus élevé".

Bien entendu, la réduction puis l'élimination des armements nucléaires ne sont possibles que si se trouve résolu le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui occupe à juste titre une place centrale dans les travaux de la Conférence du désarmement. Comme M.S. Gorbatchev l'a souligné récemment, "l'Union soviétique est par principe un ennemi irréductible du projet de la 'guerre des étoiles', et elle ne l'est absolument pas parce qu'il s'agit d'un projet américain. C'est ainsi qu'à

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Moscou nous voyons la question : il est impossible de créer une défense spatiale universelle, dans le meilleur des cas c'est une illusion, aussi bien du point de vue technique qu'économique ou politique. Mais il est très facile de transformer un 'bouclier spatial' en 'glaive spatial' et il se pourrait que celui qui le tiendra entre les mains ne résiste pas à la tentation de s'en servir. Tel est le noeud de la question, telle est l'origine d'une position qui nous est dictée par l'intérêt du maintien de la paix et par rien d'autre".

Dans sa déclaration, M.S. Gorbatchev accorde une place importante au problème de l'interdiction et de l'élimination complète des armes chimiques, y compris l'élimination de la base industrielle servant à leur fabrication. Ces dispositions sont directement liées aux négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement.

A côté du retrait des armes de destruction massive des arsenaux des Etats, la déclaration contient aussi de nouvelles propositions de l'URSS au sujet de réductions concertées des armements et des forces armées classiques, de mesures de renforcement de la confiance, de sécurité et de désarmement en Europe. On y trouve exposée l'idée d'une interdiction de la mise au point d'armements non nucléaires fondés sur de nouveaux principes physiques qui se rapprochent, par leur capacité de destruction, des armes nucléaires ou d'autres moyens de destruction massive.

Comme les dirigeants soviétiques l'ont déclaré, on est généralement satisfait en Union soviétique de l'accueil réservé dans le monde aux nouvelles propositions soviétiques, aussi bien par nos amis et alliés que par les responsables de la politique des puissances occidentales. Elles font maintenant l'objet d'une étude attentive, d'une analyse, de commentaires de la part d'hommes politiques, de la presse de toutes tendances et de l'opinion publique dans pratiquement tous les pays. Il est d'ores et déjà évident que nombreux sont ceux qui ont su aller jusqu'au coeur, jusqu'au fond du plan soviétique et y ont vu une tentative sérieuse de se colleter aux problèmes de la sécurité internationale et d'axer l'attention sur le problème crucial : comment assurer la survie de l'humanité.

Il va sans dire qu'en URSS on ne s'attendait pas et on ne s'attend toujours pas qu'il soit simple et facile et mettre en oeuvre les propositions formulées. Il faudra des négociations complexes. Mais nous sommes convaincus que s'il existe un désir mutuel de parvenir à un accord, la volonté politique d'épargner à l'humanité la menace d'une guerre nucléaire, les difficultés pourront être surmontées. Il est important aujourd'hui d'envisager sous un angle nouveau de nombreux problèmes, d'aborder leur solution sans idée préconçue, sans les préjugés et le poids de la méfiance mutuelle qui s'accumulent d'année en année. Comme M.S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS l'a souligné, "de nombreux concepts et convictions bien ancrés, qui étaient peut-être justes il y a 30, 20 ou même 10 ans, sont aujourd'hui désespérément périmés. A l'ère nucléaire, dans un monde armé jusqu'aux dents et qui continue de s'armer, le déclenchement d'une guerre nucléaire, même si l'on admet que personne ne le veut, est une lourde possibilité". Les propositions soviétiques ouvrent une voie réaliste pour sortir de l'impasse nucléaire, pour assurer une paix fiable sur toute la planète.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique espère que 1986, qui a commencé sous de bons augures, occupera une place éminente dans l'histoire de la Conférence du désarmement. Nous estimons que les efforts communs de tous les Etats représentés à la Conférence permettront enfin, cette année, de parvenir à des accords définitifs sur certains points de l'ordre du jour et de réaliser des progrès significatifs dans les négociations engagées sur d'autres points. La délégation soviétique est prête à apporter sa contribution à cette oeuvre commune.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, Mme l'ambassadeur Theorin.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : Le peuple suédois a ressenti une grande perte à l'annonce du décès d'Alva Myrdal.

Le nom d'Alva Myrdal revêt une signification toute particulière pour la Conférence du désarmement. En 1962, dès le début, elle a participé en tant que représentante de la Suède aux travaux du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève, puis à la Conférence du Comité du désarmement, avant de prendre sa retraite en 1973. A partir de 1967, elle a été Ministre du désarmement au Gouvernement suédois.

Pendant cette période comprise entre 1962 et 1973, Alva Myrdal a contribué à définir le rôle des petits Etats et à préciser les tâches des pays neutres et des pays non alignés dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

A partir de faits bien étudiés, elle a élaboré une attitude critique à l'égard des principaux Etats dotés d'armes nucléaires. Dès le début, Alva Myrdal a compris qu'il importait de connaître les faits pour participer aux négociations multilatérales sur le désarmement. En Suède, elle réussit à faire consacrer certains crédits militaires à des travaux de recherche scientifique destinés à appuyer les négociations sur le désarmement.

Dans ses efforts pour doter les pays neutres et les pays non alignés d'une base de connaissances suffisante pour analyser correctement les nombreux problèmes complexes faisant l'objet de négociations, Alva Myrdal a été pour beaucoup dans la création de l'Institut international pour la recherche sur la paix (SIPRI). Les participants à la Conférence ne sauraient ignorer les activités du SIPRI.

Une séance de la Conférence du désarmement ne peut suffire à rendre pleinement compte des activités consacrées par Alva Myrdal au désarmement. Je n'évoquerai que quelques-unes de ses initiatives.

Alva Myrdal a été à l'origine de plusieurs propositions qui ont joué un rôle fondamental lors des négociations ultérieures. Dès les premiers jours de l'existence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, elle a consacré de grands efforts à une interdiction des essais nucléaires. En

(Mme Theorin, Suède)

août 1962 (ENDC/PV.64), elle suggéra que la vérification d'une interdiction des essais devrait être fondée sur les constatations faites par les membres de la communauté scientifique dans le monde et non pas sur les observations réciproques ou bilatérales des services de renseignements des superpuissances. Elle avait pris pour modèle le projet de l'Année géophysique internationale de 1957.

Cette idée a été suivie plus tard, en 1965 (ENDC/154), par une proposition de création d'un "club de détection" et par la création, l'année suivante, d'un observatoire sismique perfectionné en Suède. Ce club de détection est à l'origine des travaux du Groupe d'experts scientifiques.

En 1966, Alva Myrdal mit au point le concept de "vérification par mise en demeure" dans le cadre d'un effort d'ensemble visant à résoudre les problèmes de vérification de l'interdiction des essais (ENDC/PV.247).

On peut dire en général qu'avec ces concepts, Alva Myrdal a fait en sorte que la question de l'interdiction des essais ne soit plus réservée aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires, mais qu'elle puisse faire l'objet des activités de négociation, de coopération et de vérification de tous les Etats. Cette voie d'ouverture s'est poursuivie avec sa proposition en 1972 d'un accès général aux données obtenues par satellite à des fins de vérification, idée qui fut rejetée par les principales puissances spatiales à l'époque, mais qui a été reprise depuis par d'autres.

Alva Myrdal se prononçait en général pour des solutions d'ensemble aux problèmes envisagés. Elle était en faveur d'une interdiction des armes biologiques et chimiques, qui ne se limiterait pas aux armes biologiques et aux toxines. Elle était en faveur d'une interdiction de toutes les armes placées sur le fond des mers et des océans et pas seulement des armes de destruction massive. Elle était en faveur de l'application des garanties de l'AIEA aux activités nucléaires pacifiques de tous les Etats et non pas seulement des Etats non dotés d'armes nucléaires. Mais des compromis entre coprésidents l'emportèrent sur ses propositions et celles d'autres personnes qui travaillaient pour la même cause, et elle l'a sincèrement regretté.

Alva Myrdal prit très activement part aux négociations sur le traité de non-prolifération. Pour elle, ce travail englobait aussi la renonciation définitive de la Suède, son propre pays, aux armes nucléaires.

Durant l'été de 1973, Alva Myrdal prit avec succès la tête d'une campagne internationale de protestation contre la mise au point de mini-armes nucléaires.

En 1982, le Prix Nobel de la paix lui fut décerné, conjointement avec l'Ambassadeur Garcia Robles. Elle fit don de la somme reçue pour financer de nouveaux travaux consacrés à la paix.

Enfin, je souhaiterais mentionner le travail qu'elle a consacré à la dénucléarisation des mers et des océans du monde. En 1984, elle prit l'initiative d'organiser un colloque international sur cette question et apporta une contribution aux travaux consacrés ultérieurement à cette question par le Secrétaire général de l'ONU. Elle ne pourra malheureusement connaître les résultats de ces travaux.

(Mme Theorin, Suède)

Alva Myrdal a insisté sur le fait qu'il est indigne de l'homme d'abandonner ses efforts, surtout dans les moments de désespoir. Le meilleur moyen de rendre hommage à la mémoire d'Alva Myrdal est de ne jamais se résigner devant les difficultés, mais d'engager une action constructive face aux défis qui se présentent.

Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi d'exprimer la satisfaction que ressent ma délégation à vous voir présider la Conférence du désarmement en ce mois de février. Au nom de mon pays, je tiens à vous remercier des propos si chaleureux que vous avez tenus à la mémoire d'Alva Myrdal. Vous avez traduit le sentiment de la Conférence et ce que vous avez dit sera transmis à la famille de Mme Myrdal. Je voudrais aussi exprimer toute ma gratitude à M. l'Ambassadeur Garcia Robles, qui dirige la délégation mexicaine, et à M. l'Ambassadeur Issraelyan, qui dirige la délégation soviétique, pour les témoignages de sympathie qu'ils ont marqués à ma délégation à l'occasion de cette disparition. Je tiens aussi à remercier sincèrement M. l'Ambassadeur Campora, votre prédécesseur à la présidence, qui a si bien su guider les travaux de la Conférence au cours du mois de clôture de sa dernière session et jusqu'à l'ouverture de celle-ci. J'adresse aussi un chaleureux accueil à nos neuf nouveaux collègues - M. Kerroum, Ambassadeur de l'Algérie, M. Clerckx, Ambassadeur de la Belgique, M. U Tin Tun, Ambassadeur de la Birmanie, M. Gonsalves, Ambassadeur de l'Inde, M. Franceschi, Ambassadeur de l'Italie, M. Afande, Ambassadeur du Kenya, M. Benhima, Ambassadeur du Maroc, M. Mariategui, Ambassadeur du Pérou et M. Taylhardi, Ambassadeur du Venezuela - et tiens à dire que la délégation suédoise s'engage à coopérer pleinement avec eux.

Au cours des dernières années de la présente décennie, nous avons assisté à une accumulation continue des armements dans de nombreuses parties du monde. Les tensions entre acteurs principaux sur la scène mondiale n'ont fait que croître. Leurs alliés, ainsi que les pays non alignés en ont subi le contrecoup. La situation économique et sociale s'est détériorée dans de nombreux pays en développement.

Naturellement la situation est aujourd'hui loin d'être satisfaisante. Du moins les deux plus grandes puissances militaires paraissent-elles se rendre compte qu'elles ont davantage à gagner à s'efforcer de coopérer qu'à chercher la confrontation. Il existe désormais une base politique pour progresser dans le domaine du désarmement comme dans d'autres secteurs. Il est maintenant essentiel de poursuivre les efforts pour parvenir à des résultats concrets.

La Conférence a un rôle important à jouer dans ce processus.

La session de l'Assemblée générale l'an dernier a coïncidé avec le quarantième anniversaire de l'ONU, qui nous a fourni l'occasion d'évaluer les résultats obtenus jusqu'ici par l'Organisation. Cela a été aussi pour nous l'occasion de prendre en considération les défis de l'avenir. Bien que les négociations dans le domaine du désarmement aient donné des résultats concrets, qu'il ne faut pas sous-estimer, la plupart des délégations se sont inquiétées de constater que la course aux armements nucléaires ne ralentissait pas. Pendant la session de l'Assemblée, et surtout pendant les travaux de la Première Commission, on a fait abondamment ressortir que la tâche la plus urgente consistait à réduire et en fin de compte à éliminer les risques de guerre nucléaire.

(Mme Theorin, Suède)

Les travaux de la Première Commission se sont déroulés dans un esprit constructif. Les polémiques stériles et improductives entre alliances militaires, qui avaient souvent empoisonné l'atmosphère, ont été pratiquement absentes du débat. On a pu aussi noter ce changement de climat politique dans la façon d'aborder certaines résolutions. Un sentiment d'optimisme mesuré concernant l'avenir a inspiré les délégations.

La réunion au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev et leur déclaration commune, ainsi que les résultats positifs de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont d'importants facteurs qui ont créé des conditions favorables pour les travaux de la Première Commission.

Il est à espérer que l'esprit positif manifesté à la Première Commission s'affirmera encore davantage à la Conférence du désarmement. L'Assemblée générale a invité instamment la Conférence à entreprendre des négociations sur un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à achever l'élaboration du programme global de désarmement. La Conférence du désarmement a aussi été invitée à examiner à titre prioritaire la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à accélérer ses négociations sur une convention multilatérale interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques. De plus elle a été invitée à poursuivre ses négociations sur la question des armes radiologiques.

La Conférence devrait maintenant se mettre d'accord sans délai sur des mandats appropriés pour que le travail effectif puisse commencer. Il lui faut se montrer à la hauteur des espoirs et des exigences de la communauté internationale.

Pendant la session de l'an dernier de la Conférence, aucun progrès n'a été fait dans le sens de l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais. Malgré ce résultat décevant, il ne fait pas de doute que cette interdiction a joué un rôle essentiel à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, comme à la Première Commission.

Examinons les données statistiques provisoires relatives aux explosions nucléaires communiquées par l'Institut de recherche de la défense nationale en Suède. Il a été enregistré au total 1 567 explosions nucléaires entre 1945 et 1985. Les Etats-Unis arrivent en tête de cette sinistre course avec 801 explosions (212 dans l'atmosphère et 589 souterraines) suivis par l'Union soviétique avec 563 explosions (161 dans l'atmosphère et 402 souterraines).

Le nombre d'explosions nucléaires a été de 135 pour la France, de 38 pour le Royaume-Uni et de 29 pour la Chine. L'Inde a procédé à une explosion nucléaire.

Au total 30 explosions nucléaires présumées ont été détectées dans l'ensemble du monde en 1985. Le nombre correspondant pour 1984 a été de 55. Cette diminution sensible du total pour 1985 s'explique surtout par l'arrêt

(Mme Theorin, Suède)

des essais soviétiques entre le 6 août et le 31 décembre. En fait, l'an dernier, la France a dépassé l'Union soviétique dans cette sinistre concurrence et a procédé à huit essais dans le Pacifique Sud. L'Union soviétique a procédé à sept explosions et les Etats-Unis en ont provoqué 15. Il n'a pas été détecté d'essais effectués par le Royaume-Uni ou la Chine.

Notre analyse des données sismiques provenant des explosions réalisées par les Etats-Unis et l'Union soviétique en 1985 confirme l'hypothèse aprioriste selon laquelle la puissance des explosions observées se situait au-dessous de la limite de 150 kilotonnes prévue par le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. La puissance d'une des explosions françaises a été évaluée à environ 150 kilotonnes.

Le fait que le nombre total d'essais ait diminué pourrait être accueilli avec satisfaction et dans ce contexte un chiffre plus faible est naturellement plus satisfaisant qu'un chiffre plus élevé. Mais à mon avis cela n'est pas vraiment une raison pour se déclarer satisfait. L'un des Etats dotés d'armes nucléaires qualifie seulement d'objectif à long terme un traité interdisant tous les essais dans tous les milieux et à jamais. Un autre Etat doté d'armes nucléaires continue de procéder à des essais dans une région éloignée, bien que les pays de ladite région s'opposent de façon très ferme à ces essais. A cet égard, je voudrais une fois de plus mettre en garde contre certaines approches progressives ou faisant référence à un seuil, de l'interdiction des essais. Ces approches ne sont pas de nature à empêcher la mise au point de nouvelles armes nucléaires ni à provoquer l'obsolescence des armes existantes au bout d'un certain temps. Ce résultat ne peut être obtenu qu'avec un traité général d'interdiction des essais. Une approche par référence à un seuil n'est acceptable pour la Suède que si elle est directement liée à une interdiction complète et effective des essais à partir d'une date convenue, et si la période de réduction progressive est courte.

Permettez-moi de me référer à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue l'an dernier. Cette Conférence a donné des résultats positifs, dans une mesure que peu prévoyaient. Cependant de dures critiques ont été adressées aux Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas satisfait à leurs obligations en vertu de l'article VI.

Dans la déclaration finale, il a été déploré qu'un traité multilatéral interdisant tous les essais nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux et à tout jamais n'ait pas été encore conclu. Un appel a été adressé aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité pour qu'ils reprennent les négociations trilatérales dès 1985. En outre tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont été invités à participer d'urgence à la négociation et à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais à titre de question hautement prioritaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Les puissances nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération se sont toujours déclarées prêtes à appuyer l'autorité, l'efficacité et la permanence du Traité. Il n'y aurait pas, à mon avis, de meilleur moyen de démontrer cet engagement que de tenir compte de l'appel en vue de l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais. Ce traité est un facteur essentiel pour tout processus de désarmement nucléaire.

(Mme Theorin, Suède)

De même que la Suède s'est félicitée du moratoire provisoire concernant les essais qui a été annoncé unilatéralement par l'Union soviétique l'an dernier, de même elle se félicite de la décision récente de ce même pays de prolonger ce moratoire. Nous espérons encore que les Etats-Unis et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires s'associeront à ce moratoire et que celui-ci sera prolongé jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais.

L'adoption par l'Assemblée générale l'an dernier de certaines résolutions importantes sur la question d'une interdiction des essais nucléaires ainsi que d'autres événements font clairement ressortir que la communauté internationale exige fermement un arrêt des essais nucléaires.

Compte tenu de ces faits nouveaux, la Conférence du désarmement ne peut plus se permettre de rester inactive. La Suède figure au nombre des pays qui oeuvrent sans relâche depuis des années pour une interdiction complète des essais nucléaires. Le projet du texte d'un traité (CD/381) proposé en 1983 n'en est qu'un exemple. Nous avons mis l'accent sur le démarrage des négociations. En même temps, les divergences de points de vue relatives à la formulation du mandat d'un comité spécial ne devraient pas empêcher d'aborder un travail concret sur cette importante question, qui présente le degré de priorité le plus élevé à notre ordre du jour.

Les négociations sur le désarmement dans d'autres secteurs nous ont appris que si l'on met en place un processus fonctionnel, de nombreuses questions non résolues peuvent trouver une solution et que l'on peut sortir de l'impasse pour engager de véritables négociations. Il est vrai qu'un organe fonctionnant conformément au principe du consensus doit prendre en considération tous les points de vue et résoudre les problèmes en suspens de la façon la plus constructive. En même temps la Conférence ne devrait pas admettre qu'un petit nombre de délégations, et à plus forte raison une seule d'entre elles, l'empêchent de s'acquitter de sa tâche sur le premier point de son ordre du jour.

J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner l'importance que mon gouvernement attribue au Groupe d'experts scientifiques. Il est indispensable qu'il puisse poursuivre ses travaux sur les questions de vérification liées à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une fois prise la décision politique de mettre fin aux essais nucléaires, la conclusion d'un traité ne doit pas être retardée à cause de questions techniques non encore réglées. On assiste à une évolution technique rapide. Il est important qu'il en soit tenu pleinement compte dans les systèmes de vérification pour que ceux-ci ne prennent pas de retard.

L'Initiative de paix dite des cinq continents a souligné l'importance qu'il y avait à pouvoir surveiller toutes les explosions nucléaires. En accord avec les autres Etats qui sont à l'origine de cette initiative, la Suède a annoncé son désir de prendre part à la surveillance d'une interdiction complète des essais nucléaires. Le centre de données que la Suède a exploité dans le cadre d'une expérience internationale, à l'automne de 1984, et que nous avons offert de diriger et de financer en considérant qu'il faisait partie de notre engagement en faveur d'une interdiction des essais, peut être utilisé à très bref délai.

(Mme Theorin, Suède)

Depuis des décennies, la question de la vérification est présentée comme le principal obstacle à la conclusion d'une interdiction complète des essais. Les deux grands Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas pu se mettre d'accord sur ce qui est nécessaire pour vérifier une telle interdiction. Il semble maintenant que cette période soit révolue. L'Union soviétique a fait savoir qu'elle était disposée à accepter des procédures internationales comprenant des inspections sur place pour vérifier le respect d'un moratoire réciproque. Ainsi, il semble que les deux parties soient d'accord sur la base d'un système de vérification.

La Suède propose donc que des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais commence immédiatement. Nous estimons qu'à un stade précoce des négociations il conviendrait de commencer à créer un système de vérification international comprenant des inspections sur place. Les mesures concertées qui ont été élaborées par le Groupe d'experts scientifiques pourraient servir de base, et la surveillance pourrait commencer au moyen des installations qui existent de par le monde et qui pourraient être rapidement améliorées grâce à une technologie et à des méthodes modernes. Cela permettrait de ne pas retarder pour des raisons de vérification technique l'entrée en vigueur d'un futur traité.

La Suède a été satisfaite de ce que, l'année dernière, bien que tard dans la session, la Conférence du désarmement soit parvenue à créer un Comité chargé de la question inscrite à l'ordre du jour et intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Nous nous attendons que ce Comité poursuive ce travail important et l'intensifie et qu'il recherche des moyens concrets pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous demandons instamment à tous les membres de la Conférence de travailler ensemble de façon constructive pour faire en sorte que des travaux de fond puissent commencer rapidement. Parce qu'on a temporisé l'an dernier, le Comité n'a pu consacrer que neuf séances à l'examen de questions de fond. Il faut éviter cela.

Lors de leur réunion du 8 janvier 1985, les Ministres des affaires étrangères, MM. Shultz et Gromyko, sont convenus de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur la Terre. Cela a été confirmé par les dirigeants des deux principales puissances nucléaires, lors de leur réunion à Genève, en novembre dernier. Nous considérons cela comme un engagement ferme pris par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Toutefois, il est évident que ce n'est pas à l'échelon uniquement bilatéral que peuvent être conclus des accords significatifs sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Une interdiction des armes antisatellites à laquelle n'adhéreraient pas tous les Etats capables de posséder, dans l'avenir, de telles armes aurait pour résultat de faire de nombreux satellites importants des objets potentiels d'attaques. Elle laisserait aussi les satellites de l'Union soviétique et des Etats-Unis eux-mêmes vulnérables aux attaques d'armes antisatellites menées par un Etat tiers. Une approche multilatérale des armes antisatellites serait donc aussi dans l'intérêt des deux grandes puissances spatiales.

(Mme Theorin, Suède)

Il est important d'élaborer un instrument ou des instruments internationaux juridiquement contraignants qui interdisent les armes antisatellites et la guerre antisatellites. Tous les Etats étant directement ou indirectement concernés, la Conférence du désarmement devrait immédiatement examiner de quelle façon elle peut prendre des mesures à cet effet.

En fait, l'Union soviétique et les Etats-Unis observent actuellement un moratoire sur les essais d'armes antisatellites. Il s'agit là d'une évolution tout à fait bienvenue, qui devrait faciliter les négociations sur une interdiction complète multilatérale des systèmes ASAT.

On a accordé une grande attention à la question des systèmes de défense antimissile. Le Gouvernement suédois ne pense pas que la sécurité puisse être obtenue au moyen de telles défenses. Les systèmes implantés dans l'espace pourraient, même s'ils sont techniquement réalisables, être vulnérables à des attaques et débordés par un accroissement du nombre d'armes nucléaires. Il est difficile de voir comment on pourrait éviter la déstabilisation et un accroissement du risque de guerre nucléaire en créant des systèmes de défense antimissile techniquement avancés. Les arguments qui ont conduit à la conclusion d'un Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles sont encore valables. Ce Traité demeure l'une des réalisations les plus importantes dans le domaine de la limitation des armements, il est indispensable qu'il soit maintenu, que les dispositions en soient strictement observées et que des mesures soient prises pour en empêcher l'érosion.

La mise au point éventuelle de systèmes de défense antimissile ne préoccupe pas seulement l'Union soviétique et les Etats-Unis. En raison des répercussions que cela pourrait avoir, nous, Etats non dotés d'armes nucléaires, comme toutes les autres victimes éventuelles de la guerre nucléaire, avons le droit d'attendre des négociations bilatérales qu'elles débouchent sur des mesures concrètes qui diminuent le risque d'une guerre nucléaire, renforcent la stabilité et, partant, notre sécurité à tous.

Permettez-moi, dans ce contexte, de souligner qu'il existe aussi des traités multilatéraux contenant des obligations en rapport avec la question des systèmes avancés de défense antimissile. Même si ce cadre juridique multilatéral insuffisant n'interdit pas explicitement les armes en orbite autour de la Terre - ou sur la Terre, dans l'atmosphère, en mer ou sous la surface des océans - la Suède pense que la mise au point, les essais et le déploiement de telles armes seraient contraires à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique dont l'article premier pose que (l'exploration et) l'utilisation de l'espace "doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays" et l'article III que les parties au Traité utiliseront l'espace "en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération et la compréhension internationales". Il est bien difficile de concilier ces intentions avec des activités visant à la mise au point d'armes destinées à une utilisation dans l'espace.

L'une des technologies envisagées pour les systèmes de défense antimissile basés dans l'espace est le laser à rayons X. Celui-ci nécessite un pompage par rayonnement très intense qui doit en fait provenir d'une explosion nucléaire. Les essais de lasers à rayons X dans l'espace, s'ils

(Mme Theorin, Suède)

impliquent des explosions nucléaires, constitueraient une infraction à l'article premier du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires qui les interdit. Le fait de placer en orbite autour de la Terre de tels engins serait déjà en soi une violation de l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Etendre à l'espace la course aux armements est incompatible avec l'esprit des traités que je viens de mentionner. Il faut continuer à respecter le droit international.

L'année dernière, les négociations qui se déroulent au sein du Comité spécial des armes chimiques ont progressé lentement mais de façon constante. Les 40 pages du document CD/636, qui constituent actuellement un projet de convention, ne sont pas une mince réalisation et parlent d'elles-mêmes.

Le processus de définition et d'énumération des produits chimiques pertinents est maintenant bien engagé, après avoir été bloqué pendant un certain temps. Ce travail, qui est fondamental pour la poursuite de l'élaboration de plusieurs autres parties de la convention, devrait donc être activement poursuivi pendant la session de 1986. La question de l'identification des installations de fabrication d'armes chimiques et des mesures visant à leur élimination a aussi fait l'objet de travaux utiles au cours des derniers mois. Il reste toutefois beaucoup à faire, mais il existe des perspectives de progrès cette année.

D'autres questions qui nécessitent de grands efforts en 1986 sont l'élaboration de principes concernant l'élimination des stocks existants d'armes chimiques, ainsi que les régimes visant à assurer que l'industrie chimique ne donne pas naissance à de nouvelles armes. Enfin, et ce n'est pas là la moindre tâche, il faut arriver à des accords sur les principes, les procédures et l'organisation, de manière à convaincre tous les Etats parties que la future convention sera respectée sous tous ses aspects.

Une certaine impulsion a été donnée aux négociations sur la convention relative aux armes chimiques. Cela a été confirmé lorsque les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique se sont réunis ici, à Genève, voici quelques mois. Le rôle et la responsabilité des grandes puissances membres de la Conférence du désarmement revêtent la plus grande importance pour la conclusion d'une convention. On ne saurait ignorer leurs préoccupations et leurs approches des questions en jeu. Dans le passé, les pourparlers directs entre les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont révélés utiles. De tels contacts pourraient et devraient renforcer et accélérer le processus de négociation.

Toutefois, les armes chimiques sont, au moins en théorie, accessibles à tous les Etats qui souhaiteraient en acquérir. En outre, tous les Etats sont les victimes potentielles de l'utilisation de ces armes. Par conséquent, la future convention doit être élaborée de manière qu'il soit tenu compte des préoccupations et des intérêts des Etats de toutes les parties du monde. Cela ne peut se faire que dans un contexte multilatéral. Tous les membres de la Conférence du désarmement devraient donc tirer pleinement parti de ce forum multilatéral de négociation.

(Mme Theorin, Suède)

Il existe d'autres initiatives, en dehors du cadre de la Conférence du désarmement, qui doivent servir d'étapes sur la voie de l'élimination des armes chimiques dans le monde. Certaines déclarations montrent que des efforts sont actuellement déployés pour prévenir la dissémination des armes chimiques. La proposition visant à créer une zone exempte d'armes chimiques en Europe est une autre initiative, qui a de l'importance du point de vue politique.

La Suède est très favorable à tous les efforts qui peuvent réduire la menace des armes chimiques en Europe et dans les autres parties du monde. En même temps, elle demeure convaincue que le moyen le plus efficace de parvenir à ce résultat est une convention générale comme celle qui se négocie dans ce forum. Les initiatives limitées sur le plan géographique ou autre ne devraient pas devenir des solutions de rechange, il faudrait les développer de manière à ce qu'elles appuient et renforcent les négociations multilatérales relatives à une convention générale. Les travaux préparatoires et de fond déjà accomplis suffisent pour que soit conclue une telle convention dans un avenir raisonnablement proche. Il ne serait pas alors nécessaire de prendre des mesures additionnelles.

Pour faciliter les négociations, tous les pays qui fabriquent ou qui envisagent de fabriquer des armes chimiques, binaires ou autres, devraient s'abstenir d'en fabriquer pendant les négociations relatives à une convention. Il ne sera jamais possible de faire progresser le désarmement par un accroissement des armements.

La réunion des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis à Genève, en novembre 1985, a fait naître quelque espoir d'une amélioration du climat qui serait propice à des négociations internationales dans le domaine du désarmement. Ces dirigeants ont déclaré qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Ils ont reconnu que tout conflit entre l'Union soviétique et les Etats-Unis aurait des conséquences catastrophiques et ils ont souligné l'importance de prévenir toute guerre entre eux, qu'elle soit nucléaire ou classique. Ils ont déclaré leur intention de ne pas chercher à obtenir la supériorité militaire. Maintenant, la convergence de ces points de vue devrait se concrétiser par des mesures de désarmement qui prendraient la forme de conventions ou d'accords multilatéraux ou bilatéraux.

Le programme global récemment proposé par l'Union soviétique, qui conduit à l'élimination de toutes les armes nucléaires et armes chimiques ainsi qu'à des réductions des forces classiques, mérite un sérieux examen.

Si nous reconnaissons le fait que des soupçons mutuels, profondément ancrés, bloquent la route du désarmement, alors les mesures propres à accroître la confiance sont, à de nombreux égards, le noeud de la question. Dans ce contexte, il est évident que la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe a un rôle important à jouer.

En tant que pays d'accueil et Etat neutre en Europe, il est naturel que la Suède attache un intérêt particulier au succès de la Conférence de Stockholm. Les déclarations récentes du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev ainsi que de plusieurs personnages de haut rang venus il y a peu à la Conférence autorisent un optimisme prudent.

(Mme Theorin, Suède)

Moins de huit mois séparent les négociateurs de Stockholm de la clôture de la Conférence avant la réunion consécutive de Vienne. Nous espérons sincèrement que la Conférence de Stockholm parviendra, cette année, à un accord sur le fond, cela permettrait de se prononcer à Vienne sur l'élargissement du mandat pour y inclure l'étude de mesures de désarmement véritables.

L'accord de Stockholm devrait refléter la nature complémentaire des aspects politiques et militaires de la sécurité et contenir des mesures d'ouverture qui élargissent la portée des mesures propres à accroître la confiance convenues à Helsinki, c'est-à-dire la notification préalable et l'échange d'observateurs en liaison avec les activités militaires en Europe. Devraient aussi y figurer des mesures de contrainte militaire et des arrangements relatifs aux communications et aux consultations. Il faudrait enfin y tenir dûment compte de l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Cette année a été proclamée Année internationale de la paix. Cette proclamation devrait encourager sérieusement les peuples et les gouvernements à faire tout leur possible en faveur de la paix et du désarmement.

Il ne saurait y avoir de meilleure occasion que cette Année internationale de la paix

- pour commencer des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires,
- pour commencer à réduire les arsenaux nucléaires,
- pour prévenir une course aux armements dans l'espace,
- pour mettre au point la Convention sur les armes chimiques,
- pour clôturer avec succès la Conférence de Stockholm.

Les peuples du monde attendent ardemment des accords concrets sur le désarmement. Ne les décevons pas une fois de plus. Attelons-nous à la tâche pour éviter l'obscurité et le froid d'un hiver nucléaire. Que cette Année internationale de la paix soit porteuse d'un printemps de désarmement et d'un été de paix !

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés au Président.

Nous avons maintenant épuisé le temps qui nous était imparti ce matin. Comme restent inscrits sur notre liste d'aujourd'hui un certain nombre d'orateurs, j'ai l'intention de suspendre maintenant la séance plénière pour la reprendre cet après-midi, à 15 h 30. Nous entendrons alors les déclarations prévues.

Je me permettrai toutefois, avant de suspendre la séance, de faire observer que, comme nous en sommes convenus lors des consultations officieuses

(Le Président)

de la semaine dernière, je tiendrai immédiatement après les déclarations de cet après-midi une réunion officieuse où seront examinés l'ordre du jour provisoire et le programme de travail de la Conférence. Si, à ce moment-là, se confirme le consensus qui, à mon sens, existe et qui s'est fait jour au cours des consultations de la semaine dernière, alors il nous sera possible cet après-midi de reprendre la séance plénière pour adopter l'ordre du jour et le programme de travail de 1986. S'il n'y a pas d'autre délégation qui souhaite prendre la parole, je suspendrai cette séance.

La séance est suspendue à 13 h 5, elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT : la 336ème séance de la Conférence du désarmement est reprise.

Sont inscrits cet après-midi sur la liste des orateurs les représentants de Cuba, de la Tchécoslovaquie et du Canada. Je tiens à remercier les délégations de ces pays d'avoir bien voulu remettre leurs déclarations à cet après-midi.

Je vous propose maintenant d'écouter ces déclarations et je donne tout d'abord la parole au distingué représentant de Cuba, M. l'Ambassadeur Lechuga.

M. LECHUGA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation salue votre élection à la présidence en ce premier mois de nos travaux et vous assure de sa coopération dans les efforts que vous ne manquerez pas de déployer pour que notre tâche soit couronnée de succès.

Nous félicitons votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Mario Campora, pour l'efficacité avec laquelle il a mené la Conférence au terme de sa session de l'an passé. Depuis lors, au sein de la première Commission de l'Assemblée générale, M. Campora a une fois de plus prouvé ses talents de diplomate et son attachement à la cause du désarmement.

Nous nous joignons aux vœux de bienvenue que vous avez adressés à nos neuf nouveaux collègues, que nous saluons chaleureusement.

C'est pour nous un plaisir que de revoir parmi nous le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Martension. Nous lui adressons la bienvenue et nous saluons aussi le Secrétaire général de la Conférence, M. l'Ambassadeur Komatina et le Secrétaire général adjoint, M. Berasategui.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à la délégation suédoise à l'occasion de la disparition de Mme Alva Myrdal, qui a lutté avec ferveur pour la cause du désarmement. Son décès est une perte pour nous tous.

A la délégation des Etats-Unis nous disons que le peuple cubain n'est pas insensible au sentiment de profonde douleur que ressent le peuple américain après le tragique accident du véhicule spatial qui a causé la mort de plusieurs personnes, parmi lesquelles une jeune institutrice. Nous adressons nos condoléances à la délégation des Etats-Unis.

(M. Lechuga, Cuba)

La session de la Conférence s'ouvre cette année dans une prudente expectative, bien que le multilatéralisme soit en butte à des attaques répétées dans tout le système des Nations Unies. Il est très difficile de s'aventurer au-delà de cette attitude prudente, compte tenu de la longue histoire d'espoirs déçus que connaît cet organe et des résultats quasi inexistantes des entretiens qui se déroulent en marge de cette enceinte. Mais nous ne devons pas non plus nous laisser abattre par un sentiment d'impuissance. Comme le dit le proverbe bien connu, mieux vaut faire contre mauvaise fortune bon cœur et espérer que ce que nous ferons ici au premier chef, c'est négocier. Pour cela, il faut bien sûr prouver par des faits qu'est bien présente la volonté politique de discuter à fond des problèmes inscrits à l'ordre du jour que nous nous proposons d'adopter pour arriver à des mesures de désarmement efficaces et ne pas faire du débat un voile de fumée derrière lequel on se déroberait aux responsabilités contractées.

Le contexte dans lequel la Conférence entame ses travaux est différent du panorama qui s'offrait l'an passé. Les propositions du Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, ont une importance qu'on ne saurait ignorer et les progrès qu'on semble faire dans le cadre des négociations sur l'interdiction des armes chimiques engagent à penser qu'on parviendra à un accord satisfaisant. Il ne fait aucun doute que la proposition d'éliminer en 14 ans les armes nucléaires de la face de la Terre, selon un plan logiquement structuré, est un défi lancé à toutes les grandes puissances militaires, mais surtout aux milieux militaristes qui y ont pour devise de politique extérieure de s'assurer la supériorité militaire et de maintenir les tensions internationales pour en faire des instruments au service de leurs objectifs.

L'initiative soviétique ouvre des perspectives qui permettent au monde d'entrevoir une fin de siècle plus prometteuse, après les années d'angoisse que nous vivons. Aussi a-t-elle, de manière générale, été reçue avec satisfaction; même ceux qui sont le plus réticents à l'idée du désarmement ont reconnu qu'elle méritait d'être sérieusement étudiée, encore qu'il faille évidemment être réaliste. Il serait insensé de croire qu'il sera facile d'accepter un désarmement général en l'espace de trois lustres, vu l'existence de puissants intérêts auxquels profite la course aux armements. Nous savons que, pour exécuter un programme de cette ampleur, il faudra une forte dose de bonne volonté parmi ceux qui ont pour vision du monde que la force est le principal ingrédient à utiliser en dernier ressort, quand ont échoué tous les autres moyens mis en oeuvre pour atteindre les buts qu'ils visaient.

Cependant, on ne serait pas objectif non plus en disant, malgré cette vérité si patente, qu'il n'est pas vraiment possible d'oeuvrer efficacement pour atteindre l'objectif d'une réduction progressive des moyens de destruction massive, puis leur complète élimination. Répondre à cette aspiration de tous les peuples, contribuer par ses efforts à la réaliser, telle est la grande tâche de cette Conférence.

Nous croyons fermement que cela est possible. Penser le contraire serait se résigner à l'idée du suicide collectif car, dans les circonstances actuelles, une conflagration nucléaire ne serait pas autre chose, ce serait accepter l'inévitabilité d'une situation qui ne cesse d'empirer du point de vue de la sécurité mondiale et bloquer définitivement toute perspective d'amélioration économique pour l'immense majorité des hommes qui endossent

(M. Lechuga, Cuba)

actuellement le fardeau d'innombrables infortunes, faute de ressources pour les dominer, alors que la recherche et la fabrication d'armements ainsi que leur installation engloutissent des sommes fabuleuses. Quel est le peuple qui accepterait cet avenir pessimiste ou qui pourrait tolérer d'être ainsi mené dans une situation sans issue ?

La Conférence du désarmement a l'obligation spéciale et précise de faire tout en son pouvoir pour mener à bien cette entreprise. Elle est, tout compte fait, l'unique organe de négociation dont la communauté internationale se soit librement dotée pour s'acquitter de cette tâche. Elle ne peut indéfiniment trahir l'opinion publique par son inaction touchant les questions vitales qui sont inscrites à son programme de travail.

Ainsi, si l'on se reporte à l'ordre du jour, il n'y a aucune raison, aucun argument valable pour ne pas entamer rapidement les négociations tendant à l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Pas plus dans cette enceinte qu'au dehors, ne s'impose la logique des pays qui prétendent que les essais d'armes nucléaires ne sont pas préjudiciables à la sécurité, alors qu'il est évident, clair et irréfutable qu'en les poursuivant on imprime un élan à la course folle aux armements et qu'on sème toujours plus d'obstacles sur la voie des négociations sur le désarmement. Ce n'est pas pour donner au monde plus de sécurité qu'on procède à des essais d'armes nucléaires, mais bien au contraire pour continuer à perfectionner les armes actuelles et en tester de nouvelles au pouvoir destructeur plus grand, afin de tenter d'emporter la supériorité militaire sur l'adversaire. Or, dans le monde actuel, c'est là chose impossible. Nous ne sommes plus à l'époque du colonialisme, où les puissances impérialistes pouvaient, presque avec impunité, opposer leurs canons aux armes plus faibles des peuples qu'elles allaient opprimer et exploiter. Ce temps est à jamais révolu.

Il est une autre question assez mûre maintenant pour que l'on puisse mener à bien les négociations engagées. C'est celle de l'interdiction des armes chimiques et la destruction de celles qui s'accumulent dans les divers arsenaux. Ici encore, il n'y a aucune raison de poursuivre les négociations au-delà de ce qui est nécessaire, comme on l'a déjà fait. Il serait impardonnable de laisser tomber l'élan qui semble acquis et de ne pas profiter du moment pour réaliser cette autre aspiration de l'humanité qu'est l'élimination d'une arme aussi horrible que celle-là. A cet égard, la récente initiative de l'Union soviétique contient un élément positif qui débale la voie menant à la conclusion du Traité et qui a trait à la question de la vérification, ce qui est proposé étant un contrôle strict assorti d'inspections sur place. Il n'y a aucune raison pour que les négociations n'aillent pas rapidement de l'avant.

La course aux armements n'est pas seulement un facteur de déstabilisation et une source de danger latent d'affrontements militaires, c'est aussi un élément qui perturbe singulièrement l'économie mondiale, une des principales causes de la crise profonde que traversent tous les continents et, en particulier, ceux où se trouvent des pays en développement. C'est pour cette raison que la lutte pour la paix est aujourd'hui étroitement liée aux efforts déployés pour résoudre les problèmes les plus aigus de ces pays qui comptent des milliards d'êtres humains et qu'elle se rattache à la lutte pour l'instauration d'un ordre économique international plus juste et équitable que celui qui régit aujourd'hui les relations entre États : la paix doit profiter à toutes les régions et être à la portée de tous les peuples, il ne peut y avoir de demi-paix, de paix dans la discrimination.

(M. Lechuga, Cuba)

Aussi longtemps qu'on dilapide d'innombrables ressources dans la course aux armements, la coopération internationale sur le plan économique reste peu probable. Le désarmement et le développement vont main dans la main et, heureusement, l'opinion publique est partout chaque jour plus consciente. Surtout - et c'est là le plus important - elle est décidée à lutter pour cette cause.

C'est vraiment un crime de lèse-humanité que de consacrer des quantités inimaginables de ressources financières, scientifiques, techniques et humaines à la fabrication d'instruments de mort et de destruction, tandis que des millions d'hommes et de femmes, de jeunes, de vieillards et d'enfants meurent d'inanition ou faute de médicaments et de soins médicaux, que ces centaines de millions d'êtres humains n'ont ni écoles ni hôpitaux ou que ceux qui existent sont insuffisants pour répondre aux besoins.

On parle allègrement d'investissements fantastiques pour concevoir des armes spatiales, alors que le monde se débat dans une des crises économiques les plus dramatiques qu'il ait connues depuis longtemps, que la dette extérieure de nombreux pays est un licou qui étouffe toute possibilité d'amélioration pour de nombreuses années à venir, cette dette extérieure qu'il est impossible de payer puisque dans la situation présente la capacité économique requise pour cela fait défaut. Or, c'est justement en pareilles circonstances que, avec une prodigalité sans égale, on alloue des fonds pour la réalisation de projets qui sont véritablement de luxe, sans compter qu'ils contribuent à aggraver les tensions internationales, à déstabiliser un équilibre précaire et, par conséquent, qu'ils éloignent de l'objectif qu'est l'instauration de la paix.

A notre avis, la Conférence a, entre autres, pour tâche de dissiper le scepticisme dont elle est l'objet. Il nous faut admettre que sa paralysie virtuelle ne contribue pas à son efficacité et que son peu d'efficacité est à la base de la défiance où la tiennent de vastes secteurs de l'opinion publique. On ne pourra sortir de ce cercle vicieux qu'avec la volonté de travailler de bonne foi. Souhaitons qu'au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui cette bonne foi se manifeste concrètement.

Il faut de la bonne foi pour mener à bien le vaste programme de désarmement et le sortir de l'impasse où il se trouve, pour travailler avec un mandat effectif sur un sujet aussi important que celui de la prévention de la guerre nucléaire. Il faut de la bonne foi pour faire progresser les travaux sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. C'est là une responsabilité qui incombe à tous et n'est le privilège de personne.

Sans perdre de vue le caractère modeste de sa contribution aux travaux de la Conférence, la délégation cubaine se déclare prête à oeuvrer avec les autres délégations pour s'acquitter des responsabilités confiées à toutes par la communauté internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de Cuba de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, M. l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est à la fois un privilège et une lourde responsabilité que de présider nos travaux en ce mois qui marque l'ouverture de la session annuelle de la Conférence du désarmement. Diriger les travaux de cet organe demeure un privilège, mais un privilège qui entraîne de lourdes responsabilités à un moment où la Conférence va sans doute essayer de concrétiser par des actes certains événements positifs qui ont marqué les relations internationales. Je puis vous assurer que ma délégation mettra tout en oeuvre pour vous aider à donner à la session un bon départ et à orienter nos travaux dans la bonne direction.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue parmi nous à nos nouveaux collègues, M. Clerckx, Ambassadeur de la Belgique, M. Kerroum, Ambassadeur de l'Algérie, M. Gonsalves, Ambassadeur de l'Inde, M. Franceschi, Ambassadeur de l'Italie, M. Benhima, Ambassadeur du Maroc, M. Afande, Ambassadeur du Kenya, ainsi que U Tin Tun, Ambassadeur de la Birmanie, M. Mariatégui, Ambassadeur du Pérou, et M. Taylhardat, Ambassadeur du Venezuela, avec qui nous avons déjà eu l'occasion de travailler. Je me réjouis à l'idée d'oeuvrer avec eux dans un esprit aussi constructif qu'avec leurs prédécesseurs.

Je ne saurais omettre de remercier M. Campora, Ambassadeur de l'Argentine, qui a efficacement guidé nos travaux à la fin de la session de l'an dernier. Nous avons aussi eu grand plaisir à voir ici le Secrétaire général adjoint, M. Martenson, et, bien sûr, nous sommes heureux de voir M. l'Ambassadeur Komatina au poste de Secrétaire général de la Conférence, avec, à ses côtés, M. l'Ambassadeur Berasategui.

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que j'exprime mes condoléances à la délégation suédoise à l'occasion du décès de Mme Alva Myrdal, éminente diplomate suédoise qui s'était vu décerner le prix Nobel de la paix. Je connaissais bien son dévouement à la cause de la paix et du désarmement, car j'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec elle, ici à Genève, ainsi que pendant les sessions de l'Assemblée générale à New York. Je demande à la délégation suédoise de bien vouloir transmettre nos condoléances à la famille de Mme Myrdal ainsi qu'au Gouvernement suédois.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis la fin de la session précédente. Cette session, nous l'avons terminée comme c'est devenu une habitude dans un climat plutôt morose et sans raison particulière d'optimisme. C'est pourquoi il est encourageant de noter qu'entre-temps des événements importants et positifs se sont produits. La dernière session de la Conférence venait de s'achever que la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entamait ses travaux qui, malgré un certain nombre de difficultés, se sont achevés positivement, les participants ayant réaffirmé la validité du régime de non-prolifération et demandé qu'il soit renforcé. Certes, il reste beaucoup à faire pour barrer définitivement la route à la prolifération des armes nucléaires, et mon pays est prêt à s'associer à l'effort collectif. A cet égard, contrairement à toutes les prévisions, la troisième Conférence d'examen a été un pas dans la bonne direction et non un échec.

Inutile de dire que la meilleure garantie contre les risques de prolifération consisterait à adopter certaines mesures précises pour mettre

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

fin à la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire. La volonté des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie de mettre en oeuvre pareilles mesures a, une fois de plus, été confirmée sans équivoque à la réunion de son Comité consultatif politique, qui a eu lieu à Sofia, en octobre dernier. Les participants y ont souligné que des mesures devaient être prises d'urgence pour mettre un terme à la course aux armements, empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace et parvenir à une réduction massive des armements, en particulier des armements nucléaires.

Plus tard, en novembre, nous avons assisté, ici à Genève, à un événement capital sur le plan politique. Le sommet américano-soviétique, premier depuis 1979, a été considéré d'une manière générale comme un tournant positif dans les relations entre l'URSS et les Etats-Unis. Tout naturellement, il a fait naître en nous l'espoir que des mesures concrètes pourront être adoptées en vue de mettre fin à la course aux armements nucléaires et de supprimer les armes nucléaires. Le peuple tchécoslovaque a suivi de près la réunion au sommet, convaincu aussi que des mesures concrètes devraient être prises pour arrêter la course aux armements et que le plus tôt serait le mieux. Il a accueilli favorablement le communiqué commun qui énonce les thèmes de discussion, les différents points sur lesquels il y a eu concordance de vues et les tâches qui restent à accomplir.

Immédiatement après le sommet, Mikhaïl Gorbatchev s'est rendu à Prague, où il a rencontré les principaux représentants des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, pour les informer du résultat des négociations. Ses interlocuteurs ont appuyé sans réserve l'attitude constructive de M. Gorbatchev pendant les négociations avec le Président Reagan et se sont félicités que les deux camps aient réaffirmé, comme en janvier 1985, qu'ils s'engageaient à chercher les moyens de prévenir la course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur terre. L'intérêt de la réunion de Genève réside dans le fait qu'elle constitue l'amorce d'un dialogue visant à améliorer les relations américano-soviétiques et la situation mondiale en général. Elle crée des conditions propices à l'amélioration de la situation internationale et à un retour à la détente. Il était donc tout naturel qu'après ce sommet nous nous attendions à ce que de nouvelles mesures soient prises, surtout à l'approche des pourparlers soviéto-américains sur les armements nucléaires et spatiaux qui ont repris le mois dernier.

A la veille de l'ouverture de la quatrième série des pourparlers en question, le 15 janvier, l'Union soviétique a proposé un programme d'une portée considérable en vue d'éliminer les armes nucléaires d'ici l'an 2000. Cette proposition a suscité un vif intérêt dans mon pays. Le Praesidium du Comité central du Parti communiste et le Gouvernement tchécoslovaques ont salué cette initiative et déclaré notamment qu'elle constituait une série de nouvelles propositions qui reflétaient une volonté constante de paix dans la politique intérieure et extérieure de l'Union soviétique, ce qui était aussi conforme aux intérêts vitaux du peuple tchécoslovaque. Ces propositions, qui sont équilibrées, réalistes, claires et profondément humaines témoignent d'un souci très aigu pour le sort de la civilisation et répondent aux intérêts de tous les pays, sans distinction. Elles visent à mettre fin à la course aux armements sur terre, à prévenir la militarisation de l'espace, à améliorer la situation internationale dans son ensemble et à promouvoir une coopération pacifique mutuellement bénéfique.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Le programme soviétique de désarmement est assurément un fait sans précédent pour plusieurs raisons : l'audace de la démarche, l'ambition des objectifs fixés et la précision. Ainsi, au moment même où s'amorçait l'Année internationale de la paix, le monde se voyait offrir une proposition de paix et une solution radicale au problème de la course incessante aux armements, qui menace de plus en plus l'existence de la civilisation et engloutit d'immenses ressources, matérielles et humaines. Nous notons avec satisfaction la réaction généralement positive que ce programme a suscitée dans le monde, ce qui montre que les peuples souscrivent aux objectifs qui y sont énoncés et que les chefs politiques en mesurent la valeur historique. Ce type d'initiative ne saurait être ignoré ou minimisé et les problèmes qu'elle soulève concernent essentiellement les moyens d'y donner efficacement suite.

Un certain nombre de questions abordées dans l'initiative soviétique seront aussi inscrites à notre ordre du jour, il serait donc tout naturel que nous y revenions pour essayer de trouver de nouveaux moyens plus efficaces de les traiter.

Prenons tout d'abord le problème de l'interdiction des essais nucléaires. Il est incontestable à notre sens que nous n'avons pas du tout traité cette question ou que, lorsque nous l'avons fait, nous avons choisi une méthode inappropriée. Nous ne partageons pas l'avis selon lequel les activités menées par le Groupe de travail en 1982 et 1983 montreraient qu'il reste à résoudre un certain nombre de problèmes de vérification. Ce qui ressort en fait c'est que certains problèmes de vérification en suspens ne peuvent être résolus s'ils sont traités indépendamment d'autres dispositions fondamentales de l'interdiction des essais. On peut en dire autant des travaux du Groupe d'experts scientifiques, qui va mettre la dernière main à son troisième rapport dans deux semaines environ. Grâce à l'évaluation des résultats des deux premières expériences pratiques de transmission de données sismologiques, le troisième rapport pourrait effectivement représenter une contribution positive. Mais une contribution à quoi ? Si les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires devaient être à nouveau bloquées, le précieux travail du Groupe d'experts ne serait rien d'autre qu'un exercice de sismologie moderne, l'occasion pour des spécialistes d'échanger des informations et des données d'expérience et de contrôler les réseaux de communication de l'Organisation météorologique mondiale. Par contre, si des négociations sur tous les aspects de l'interdiction des essais nucléaires devaient s'ouvrir, ce troisième rapport pourrait contribuer effectivement à la mise en place d'un système de transmission de données sismologiques, qui constituerait un élément important des procédures de vérification de l'interdiction des essais nucléaires.

En s'attaquant au problème de l'interdiction des essais nucléaires, la Conférence du désarmement doit prendre en considération les faits nouveaux et importants qui se sont produits à ce sujet. Pendant le second semestre de l'année dernière, l'une des deux grandes puissances militaires a été la seule à poursuivre activement des essais nucléaires. Les dirigeants soviétiques, s'efforçant de briser la "logique" habituelle de la course aux armements, ont présenté un moratoire unilatéral sur les essais d'armes nucléaires. Malheureusement, l'autre camp n'a pas répondu à l'invitation à en faire autant

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

et à transformer le moratoire sur les essais nucléaires en une mesure durable jusqu'à ce qu'une interdiction générale et complète soit négociée. Ce grand pays est donc resté, dans ce domaine, un concurrent zélé mais esseulé dans une étrange course aux armements qui ne compte qu'un seul participant. Même après l'expiration de la période de six mois proposée au départ, la "course en solitaire" continue, puisque l'Union soviétique a prolongé de trois mois son moratoire unilatéral. Cette nouvelle mesure illustre de façon extraordinaire l'attitude à adopter - et il n'y en a pas d'autre - pour briser le cercle vicieux de la course aux armements.

Les problèmes de vérification ne peuvent plus non plus continuer à servir d'excuse pour ne pas se joindre au moratoire et bloquer les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires. L'Union soviétique a déclaré sans équivoque que le contrôle n'était pas un problème pour elle. Un contrôle approprié du respect du moratoire - pour autant que les Etats-Unis s'y joignent - serait complètement assuré par les moyens techniques nationaux, et aussi au moyen de procédures internationales, et même, si nécessaire, avec des inspections sur place.

Nous savons que la délégation de votre pays souligne comme il convient, ici comme à l'Assemblée générale des Nations Unies, la nécessité de mettre fin aux essais nucléaires. En fait, l'une des résolutions adoptées par l'Assemblée générale l'année dernière sur cette question était parrainée par votre pays. Les trois résolutions qui traitent du problème des essais d'armes nucléaires - les résolutions 40/80 A et B, 40/81 et 40/88 - font ressortir certaines divergences quant aux moyens les plus efficaces d'aborder cette question. Mais, fondamentalement, les Etats conviennent qu'il est important et urgent de cesser les essais nucléaires. Nous sommes persuadés que vous mettrez votre mandat à profit pour essayer de trouver le cadre qui conviendra le mieux pour l'examen de ce qui constituera à nouveau le point prioritaire de notre ordre du jour. A cet égard, je puis vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Nous nous montrerons souples, sans toutefois renoncer à un principe fondamental : notre activité ici doit viser la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Nous sommes aussi favorables à la création d'organes de travail qui s'occuperaient des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Il faut d'urgence adopter des mesures pour atténuer le danger d'une guerre nucléaire, arrêter l'accumulation insensée d'armes nucléaires et réduire progressivement les stocks jusqu'à leur élimination complète. On a prétendu que l'objet des négociations au titre de ces points n'était pas clair. Nous soutenons que cet argument ne peut plus être invoqué sérieusement. Un certain nombre de propositions précises ont été soumises sur la question de la prévention d'une guerre nucléaire. En 1979 déjà, le groupe des pays socialistes a déposé une proposition relative à un désarmement nucléaire progressif. La nouvelle proposition soviétique contient un programme très détaillé et précis de réduction et d'élimination des armes nucléaires en trois étapes. Ce programme est réaliste puisque, dans la fixation des étapes et la participation à celles-ci, il tient dûment compte des inégalités entre les divers Etats dotés d'armes nucléaires. Ici même, tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés et nous sommes censés parler de désarmement. Et nous ne

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

toucherions pas à la question du désarmement nucléaire ? Ce serait pour le moins afficher un mépris total de l'opinion presque unanime de la communauté internationale qui est exprimée dans les résolutions 40/151 F de l'Assemblée générale relative à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 40/152 A relative à la non-utilisation des armes nucléaires et à la prévention d'une guerre nucléaire, 40/152 Q relative à la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que dans les résolutions 40/152 C et 40/152 P où la Conférence est priée de procéder sans plus tarder à des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

L'espace ne représente peut-être encore pour certains d'entre nous qu'une lointaine contrée. Toutefois, il est de plus en plus évident que ce qui s'y passe, en particulier d'un point de vue militaire, nous concernera tous au premier chef et probablement très vite. Dans une quinzaine de jours, cela fera déjà trois ans que l'un des plus grands pays a fait d'une certaine forme de militarisation de l'espace sa doctrine officielle. Depuis lors, chaque année, d'énormes ressources financières et les compétences de milliers de techniciens sont consacrées à ce programme. Au fil des années, cette entreprise absorbera toujours plus de ressources, jusqu'au jour où le mouvement deviendra peut-être irréversible et autonome. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi avant que l'on ait pu donner aux négociations sur la non-militarisation de l'espace une chance d'aboutir, car il serait inconcevable qu'avec la militarisation croissante de l'espace on puisse aboutir à des résultats concrets sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Mon pays a envoyé un cosmonaute dans l'espace et participe activement, en collaboration étroite avec l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, à l'exploration pacifique de l'espace. Certes, nous ne nous considérons pas comme une puissance spatiale, mais tout petit pays que nous sommes, nous nous sentirions directement menacés par la mise éventuelle sur orbite d'armes spatiales offensives. Notre territoire est déjà très menacé, et de multiples façons, notamment par les missiles modernes équipés d'ogives nucléaires qui sont stationnés à deux kilomètres à peine de nos frontières. Si de nouveaux engins devaient nous menacer, cette fois à partir de l'espace - ce qui ne nous laisserait pratiquement aucune possibilité de nous défendre - l'assurance que ces armes ne joueraient qu'un rôle défensif ne contribuerait guère à dissiper nos craintes. Or, cette menace potentielle se précise de plus en plus. Les essais d'armes nucléaires dans le Nevada se poursuivent intensivement, l'objectif étant de perfectionner les lasers à rayons X qui seront installés dans l'espace. Les déclarations selon lesquelles ce que l'on appelle l'initiative de défense stratégique n'aurait pas un caractère nucléaire semblent donc assez déplacées et il ne faudrait pas s'étonner qu'elles tombent rapidement dans l'oubli. D'ailleurs, l'espace militarisé, loin de remplacer les dangers d'hier, ne fera qu'y ajouter. Pas plus tard que la semaine dernière, M. Weinberger, Secrétaire à la défense, déclarait que l'IDS avait désormais la priorité dans les programmes du Pentagone, au même titre que le programme quinquennal de modernisation des missiles nucléaires.

Cela étant, la Tchécoslovaquie se félicite du contenu de la proposition soviétique pour ce qui est de l'espace. La démarche qu'on y préconise est tout autre : au lieu de menacer tous les pays et, à la longue, celui qui a lancé la course aux armements dans l'espace, elle interdirait à jamais l'utilisation

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

de l'espace à des fins militaires et créerait aussi des conditions propices au désarmement nucléaire. Dans la déclaration où il a présenté la nouvelle initiative soviétique, M. Gorbatchev a posé la question suivante : "Au lieu de gaspiller les dix ou quinze années qui viennent à créer dans l'espace de nouvelles armes terriblement dangereuses pour l'humanité, qui seraient soi-disant destinées à rendre les armements nucléaires inutiles, ne serait-il pas plus raisonnable de commencer à détruire ces armements et, finalement, de les faire complètement disparaître ?". Aucun chef politique n'oserait ouvertement contester cette vérité élémentaire. Espérons qu'elle ne sera pas finalement démentie par les agissements de tel ou tel Etat.

La Conférence du désarmement devrait contribuer aux efforts multilatéraux qui sont déployés pour prévenir une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi nous sommes favorables à une reprise rapide des travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Quant au mandat qui devrait lui être confié, nous avons fait savoir clairement l'année dernière que nous voulions que ce comité soit chargé de négocier des mesures précises destinées à prévenir une course aux armements dans l'espace. Après les travaux préliminaires utiles qui ont été faits l'an dernier, nous sommes plus que jamais convaincus qu'il est temps d'aller de l'avant et de discuter par le détail des nouvelles mesures qui pourraient mettre l'espace à l'abri de la course aux armements. C'est exactement ce qui est recommandé dans la résolution 40/87 de l'Assemblée générale.

Nous espérons que le Comité spécial des armes chimiques pourra reprendre ses travaux au plus vite. Il devrait approfondir les travaux entrepris en 1985 et en janvier de cette année sous la présidence de M. Turbanski, Ambassadeur de la Pologne. Nous notons avec satisfaction que le climat au sein du Comité s'est récemment bien amélioré. Cela, ainsi que l'ouverture, la semaine dernière, des consultations bilatérales soviéto-américaines, offre une bonne base de négociation à partir de laquelle les efforts multilatéraux et bilatéraux pourraient se compléter. On pourrait donc mettre à profit toutes les propositions constructives pour essayer de résoudre les problèmes qui demeurent en suspens.

Le Comité spécial des armes chimiques est, en fait, le seul organe de travail de la Conférence à négocier sur un problème particulier de désarmement. Il a beaucoup travaillé au cours de ces dernières années à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques et nous pouvons dire que toutes les délégations s'intéressent tout particulièrement à ses activités. Espérons qu'il nous serve d'exemple pour l'organisation de nos travaux autour d'autres questions prioritaires; sinon, la Conférence du désarmement risque d'être bientôt assimilée aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Or, nous voudrions pouvoir penser que cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement parviendra au bout du compte, et pourquoi pas dès cette année, à s'attaquer aussi à d'autres problèmes urgents.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada, M. l'Ambassadeur Beesley.

M. BEESLEY (Canada) (traduit de l'anglais) : En ce jour d'ouverture de la session de 1986 de la Conférence du désarmement, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux collègues qui se sont récemment joints à nous, les distingués ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc et du Pérou, et à accueillir de nouveau, avec plaisir, le distingué ambassadeur du Venezuela. Je voudrais aussi, à titre personnel et officiel, adresser mes félicitations à M. l'Ambassadeur Butler, qui présidera nos travaux en février. Il est déjà manifeste que, sous son efficace impulsion, la Conférence a pris un bon départ. Je me joins, il va sans dire, aux autres délégations qui ont remercié M. l'Ambassadeur Campara de la finesse de l'action diplomatique qu'il a déployée en août, mois difficile, et depuis lors. Au demeurant, il se pourrait bien qu'il me faille faire appel à lui en matière technique, puisqu'aussi bien j'assumerai la présidence en ce mois d'août réputé difficile. Avant de faire des observations sur notre ordre du jour, je voudrais exprimer toute la douleur que nous cause le décès de l'ancien ministre suédois du désarmement et lauréate du prix Nobel de la paix, Mme Alva Myrdal, qui a apporté à nos travaux une contribution unique et durable. Je me joins à ceux qui m'ont précédé pour présenter à la délégation des Etats-Unis nos sincères condoléances à l'occasion de la disparition tragique de la navette Challenger et des sept jeunes membres de son équipage.

Monsieur le Président, lorsque nous avons commencé nos débats, voici un an, il y avait ici dans l'air une note de prudente expectative. Peu auparavant, les gouvernements de l'URSS et des Etats-Unis étaient convenus de reprendre les négociations sur les principales questions de limitation des armements et de désarmement de notre époque. En outre, en prenant cette décision qui témoignait de part et d'autre d'une grande sagesse politique, les deux gouvernements s'étaient fixé des objectifs convenus de négociation impressionnants par leur portée et leur étendue : "prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre; limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique." L'objectif ultime, avaient-ils déclaré, était "l'élimination complète des armes nucléaires". Sous nos yeux et ceux du monde se dessinait une lueur d'espoir.

Une année à peine plus tard, non seulement cette flamme d'espoir brûle encore, mais elle est un peu plus vive. Au cours de 1985, les deux gouvernements ont mené à bien trois séries de négociations à Genève. Le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev se sont réunis dans cette ville en novembre et ont publié une déclaration commune importante où ils affirmaient notamment l'intention d'accélérer leurs travaux de négociation. La quatrième série de négociations est déjà en cours.

Heureusement, ce processus a produit autre chose que des phrases. Des propositions et des contre-propositions détaillées et concrètes ont été formulées, reflétant la bonne volonté des deux parties de convenir de réductions importantes dans leurs arsenaux nucléaires respectifs à titre de première mesure sur la voie de la réalisation de tous les objectifs de négociation arrêtés. Le Canada estime que l'une et l'autre parties ont ainsi démontré de façon convaincante la bonne foi et le sérieux de leurs intentions. Nous nous félicitons de l'amorce constructive de cette négociation capitale.

(M. Beesley, Canada)

Nous reconnaissons qu'il est probable qu'elle sera longue et difficile et qu'il serait peu réaliste de s'attendre à des solutions rapides et complètes aux nombreux problèmes qui se posent encore. Nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leurs efforts de négociation avec toute la détermination, l'habileté et la patience qu'exige un sujet aussi important. C'est ce qu'elles ont promis de faire. De son côté, le Canada s'engage à appuyer, à faciliter et à tout faire pour renforcer ces négociations bilatérales cruciales, tant à la Conférence du désarmement que dans toutes les autres tribunes internationales concernées.

C'est une réalité de notre temps que, par leurs décisions séparées et communes, les Etats-Unis et l'URSS déterminent les principaux aspects de tout cadre international visant à préserver la sécurité mondiale, mais il va sans dire que l'établissement d'une base stable pour une paix et une sécurité internationales durables ne doit pas et ne peut pas être le monopole exclusif des deux superpuissances. Leurs négociations présentent un intérêt vital pour tous les peuples, comme l'a récemment affirmé le Premier Ministre du Canada, la paix et la sécurité sont l'affaire de tous. Il appartient à tout gouvernement responsable d'apporter sa propre contribution à l'effort international collectif par sa politique nationale et par une participation constructive aux travaux des instances internationales qui s'occupent de ces questions - telles que la Conférence du désarmement - pour venir à bout des problèmes complexes et apparemment insolubles que pose la création des conditions d'une paix et d'une sécurité internationales durables et stables. Le Gouvernement canadien réaffirme sa détermination d'agir dans ce sens.

On connaît bien, dans cette assemblée, le sérieux de l'engagement du Canada à la poursuite de mesures réalisables de limitation des armements et de désarmement. L'approche depuis longtemps adoptée par le Canada en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, que d'aucuns taxent d'idéaliste, n'est pas visionnaire, elle est au contraire orientée vers des objectifs pratiques et accessibles. A notre sens, la limitation des armements ne se sépare pas de la préoccupation légitime de tous les Etats pour leur sécurité nationale, elle lui est intimement liée. Pour l'essentiel, notre optique a été présentée de façon succincte par le Premier Ministre, M. Brian Mulroney : "Le monde dans son ensemble devrait reconnaître que la limitation des armements est un élément - et non le substitut - d'une saine politique de sécurité nationale, si on veut aborder de manière sage et correcte le problème de la sécurité on ne peut faire abstraction des vertus de la limitation des armements, de même que celle-ci ne doit pas faire oublier les exigences de la sécurité nationale. La recherche de l'une aux dépens de l'autre est vouée à l'échec. Et la recherche des deux est impérative."

Le Gouvernement canadien s'est fixé six objectifs prioritaires de limitation des armements, ils ont fait l'objet d'une déclaration publique du Premier Ministre et ont été explicités le 23 janvier, devant le Parlement, par M. Joe Clark, Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures du Canada. Ces six objectifs prioritaires sont les suivants :

- 1) Réductions radicales négociées des forces nucléaires et accroissement de la stabilité stratégique,
- 2) Maintien et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire,

(M. Beesley, Canada)

- 3) Négociation d'une interdiction globale des armes chimiques,
- 4) Appui en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais,
- 5) Prévention d'une course aux armements dans l'espace,
- 6) Renforcement de la confiance pour faciliter la réduction des forces militaires, en Europe et ailleurs.

Nous avons l'intention de poursuivre activement ces objectifs et par tous les moyens dont nous disposons. Nous défendrons nos vues et nos objectifs politiques dans les entretiens bilatéraux avec nos alliés, avec les gouvernements des pays du bloc socialiste, de la République populaire de Chine, des pays neutres et des pays non alignés. Nous jouerons un rôle actif et constructif dans diverses assemblées multilatérales, ici à la Conférence du désarmement, à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Commission du désarmement des Nations Unies, dans les entretiens de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, à la Conférence de Stockholm et aux autres réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe où se traitent de vastes questions liées à la sécurité.

Nous considérons toutefois que la Conférence du désarmement est la principale des instances multilatérales qui s'occupent de la limitation des armements et du désarmement. Une lourde responsabilité pèse sur ses 40 membres. En un sens très réel, nous négocions au nom de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous appartient donc d'aborder notre tâche avec toute l'énergie, la patience, l'habileté et la sagesse dont nous disposons. Nos gouvernements doivent être prêts à rechercher un terrain d'entente sur lequel puissent reposer des mesures pratiques et viables.

Il n'y a pas de quoi être fiers de ce que nous avons réalisé collectivement, ces dernières années. Dans la décennie qui s'est écoulée depuis la conclusion du Traité sur les modifications de l'environnement, nous n'avons pu parvenir à un accord sur aucune mesure de limitation des armements. Les raisons en sont multiples et on ne saurait en rendre seul responsable l'état précaire des relations Est-Ouest, bien que cela ait été parfois un facteur important. Il est arrivé que des accords qui paraissaient à portée de main nous échappent parce que certains d'entre nous insistaient pour en élargir la portée au-delà de ce qui avait pu être effectivement négocié dans cette instance. Si les objectifs visés étaient légitimes, certains étaient peut-être trop prêts à poursuivre l'idéal aux dépens de ce qui était réalisable.

Cependant, nos difficultés ne sont pas toutes dues à des divergences d'efforts ou au manque de volonté politique. Le besoin se fait de plus en plus pressant de réexaminer nos procédures et notre façon de travailler afin d'utiliser au mieux le temps, les ressources et l'énergie qui nous sont comptés. Je n'insisterai pas davantage, car j'ai développé cet argument plus d'une fois à notre session de 1985. Il me suffira de dire que ce forum s'est embourbé dans des ornières et des modes de procédure qu'il serait utile de revoir pour rendre notre travail plus efficace et, ce qui est tout aussi important, moins chicanier.

(M. Beesley, Canada)

Je prierai de nouveau instamment notre Président - qui s'est d'ailleurs engagé à le faire - d'accorder, avec l'appui et la coopération de toutes les délégations, une attention prioritaire pendant cette session à l'exploration et à l'examen des moyens qui nous permettraient de nous entendre pour améliorer et simplifier nos procédures et méthodes de travail de façon à mieux servir nos gouvernements et les peuples qu'ils représentent.

Néanmoins, quelles que soient nos préoccupations sur les questions de procédure, notre tâche primordiale est de traiter des questions de fond inscrites à notre ordre du jour. J'ai déjà dit que le Gouvernement canadien avait, de manière générale, bien accueilli les négociations qui ont eu lieu jusqu'ici entre les Etats-Unis et l'URSS. Cette évolution devrait nous être une source d'encouragement, mais aussi nous inciter à intensifier nos efforts, et non à les relâcher. Elle devrait nous permettre d'espérer davantage que, dans ce forum où notre première obligation est de rechercher un terrain d'entente et d'élargir les zones d'accord, nous pourrions éviter les polémiques politiques et les échanges d'invectives et de récriminations qui sont déplacés dans toute instance de négociation sérieuse.

Comme ces dernières années, la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un point prioritaire de notre ordre du jour. Des progrès modestes, mais discernables, ont été faits sur ce point pendant la session de 1985. Nous restons cependant déçus, malgré les vaillants efforts de notre ami et collègue, M. Turbanski, ambassadeur de la Pologne et Président du Comité spécial. L'emploi récent et porté à notre connaissance d'armes chimiques devrait ajouter à notre sentiment collectif qu'il est urgent de parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'une telle interdiction. Nous notons avec une attention particulière que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans leur déclaration commune, ont affirmé leur intention d'"accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable" ainsi que d'"engager un dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes chimiques". Comme d'autres l'ont fait valoir, et comme ma délégation l'a d'ailleurs souligné dans le passé, une convention bilatérale efficace, qui ne serait pas une convention complète à l'un et l'autre égards, qui ne s'étendrait pas à tous les principaux aspects faisant l'objet de négociations et ne comporterait pas de clauses solides pour assurer la non-prolifération, n'aurait qu'une utilité limitée. A ce que nous comprenons, l'initiative des deux hommes d'Etat ne vise nullement à détourner de l'effort déployé - et il s'agit là d'une nécessité prioritaire - pour conclure un traité d'interdiction complète des armes chimiques; il en est de même de la déclaration contenue dans les propositions les plus récentes du Secrétaire général Gorbatchev touchant la possibilité d'adopter "quelques mesures intérimaires", qui pourraient inclure la convention, prise sur une base multilatérale, de ne pas transférer d'armes chimiques.

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, il reste à résoudre plusieurs problèmes difficiles avant de pouvoir conclure un traité d'interdiction des armes chimiques. La question de la vérification exigera un effort particulièrement sérieux et impartial, si l'on veut parvenir à un accord. On sait qu'en avril 1984, il y a presque deux ans, le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique a présenté ici le texte d'un projet de traité. Dans cette proposition, la plus complète dont nous ayons été saisis jusqu'à

(M. Beesley, Canada)

présent, était exposé en détail le type de régime de vérification que préfère le Gouvernement américain et qu'il considérerait comme adéquat. Le Canada s'est déclaré prêt en principe à accepter et à appliquer les clauses de vérification avancées dans ce texte. Les propositions des Etats-Unis ont été vivement critiquées mais, à ce jour, aucune délégation n'a formulé de solution de rechange sous la forme de propositions de fond concrètes, où seraient clairement définis les points d'accord et de désaccord et qui pourraient servir de base à une négociation sérieuse en vue d'arriver à des dispositions de vérification acceptables pour tous.

Le Gouvernement canadien a noté avec satisfaction que le porte-parole des Etats-Unis à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé le 31 octobre 1985 qu'aucun déséquilibre dans les obligations d'inspection n'était souhaité, voulu ou inscrit dans l'une quelconque des dispositions du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques présenté par le gouvernement. Le Canada a aussi pris note, avec une attention et un intérêt tout particuliers, de l'affirmation récente du Secrétaire général Gorbatchev selon laquelle, pour ce qui était de la déclaration des emplacements des entreprises de fabrication d'armes chimiques et de la cessation de leur production, de l'élimination des installations de production et de l'élimination des stocks d'armes chimiques "tout cela se ferait sous un contrôle strict, y compris des vérifications internationales sur place". Ces propos nous semblent encourageants et nous espérons qu'à la présente session de la Conférence la délégation soviétique sera en mesure d'en développer avec précision le sens. Négocier sérieusement des procédures de vérification efficaces fonctionnelles et politiquement acceptables, qui seraient incorporées dans un traité sur l'interdiction des armes chimiques, sera long et ardu, mais la tâche ne peut être remise à plus tard.

Au cours de cette session, la délégation canadienne a l'intention de continuer à contribuer activement à la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Elle présentera un manuel pour les enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques où sont indiqués les procédures et le matériel à utiliser et où il est proposé des formulaires types qui pourraient contribuer à rendre aussi concluants, convaincants et impartiaux que possible les résultats des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Fruit de notre expérience et de nos compétences techniques, ce manuel traduit l'intérêt que le Canada marque depuis longtemps pour les problèmes de la vérification sous ses différents aspects. Il devrait être particulièrement utile dans l'optique des négociations en vue d'un traité comportant une interdiction vérifiable de l'utilisation des armes chimiques qui sont menées dans cette instance. Le Canada présentera aussi un document de travail technique traitant de l'identification des substances chimiques et il mettra à la disposition des délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil de tous les documents sur les armes chimiques présentés à la Conférence de 1983 à 1985

Un autre point important de notre ordre du jour est la prévention de la course aux armements dans l'espace, sujet qui inquiète beaucoup l'opinion et à juste titre. L'an dernier, un pas important a été franchi lorsqu'on est parvenu à se mettre d'accord sur le mandat d'un comité spécial chargé de cette question. J'avais souligné à l'époque qu'il s'agissait là d'un mandat réaliste, qui tenait compte, en le complétant et en le reflétant avec fidélité, de l'état des négociations bilatérales alors déjà engagées entre les

(M. Beesley, Canada)

Etats-Unis et l'URSS sans porter atteinte à ces négociations ou préjuger de leur résultat et sans immixtion aucune. Conscient de ce que certaines délégations souhaitaient plus et mieux, j'avais aussi alors exprimé l'espoir que ce mandat ne prenne pas fin au terme de 1985. La position du Gouvernement canadien n'a pas changé. Grâce à la définition de ce mandat nous avons pu commencer à travailler, mais la tâche est loin d'être accomplie. Il a fallu beaucoup d'adresse, de persévérance et de travail pour s'entendre sur ce mandat. Toute tentative visant à le négocier ou à le renégocier supposerait très certainement de nouvelles et très longues discussions dont pâtirait le débat de fond, et nous aurions peu de chances de nous entendre sur un nouveau mandat. D'ailleurs, le contexte politique et de négociation dans lequel ce mandat a été arrêté, n'a guère changé. En fait, dans la mesure où les Etats-Unis et l'URSS commencent maintenant à s'attaquer sérieusement aux objectifs de négociation qu'ils se sont fixés, y compris la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il importe plus que jamais que nos propres délibérations complètent le processus et ne viennent pas le perturber. Enfin, je noterai qu'à cause de regrettables retards dus à des questions de procédure, notre débat de fond sur ce point l'an dernier a été considérablement abrégé. Comme plusieurs délégations l'ont rappelé, nous n'avons pu y consacrer que neuf séances. Toutefois, de l'avis du Canada, la discussion a plutôt bien démarré. On a touché au fond du problème et, pour l'essentiel, avec objectivité. On a commencé à démêler les aspects techniques, juridiques et politiques du sujet, qui sont imbriqués, et il nous en a été parlé aujourd'hui, mais le travail n'est pas achevé. Compte tenu de l'importance et de la difficulté de la question, il faut absolument que nous nous acquittions du mandat qui nous a été confié l'an dernier et que nous agissions avec détermination et diligence avant de passer à autre chose. Des querelles de procédure sur ce point ne feraient rien pour rehausser le prestige de la Conférence. Comme elle l'a fait l'an dernier en présentant une vaste étude du régime juridique international de l'espace, la délégation canadienne entend contribuer concrètement cette année au débat de fond, elle fera tenir à cette fin à toutes les délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil des documents publiés en 1985 par la Commission du désarmement.

L'interdiction complète des essais nucléaires, qui reste un point particulièrement important de notre ordre du jour, est malheureusement devenue l'une des questions les plus contentieuses. L'intensité des réactions qu'elle soulève traduit à la fois l'importance intrinsèque des armes nucléaires en tant qu'élément clé de la politique stratégique des pays membres de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de Varsovie, et l'angoisse profonde que suscite, dans l'opinion la conscience du pouvoir de destruction massif et relativement aveugle de ces armes. Etant donné que leur utilisation, à une échelle tant soit peu importante, aurait de graves répercussions non seulement pour les belligérants mais presque certainement aussi pour tous les autres Etats, l'intérêt actif que portent toutes les délégations à ce point de l'ordre du jour de la Conférence est tout ensemble légitime et compréhensible. Aussi est-il peut-être nécessaire de veiller à ce que la vivacité de nos opinions et de nos inquiétudes, et la véhémence avec laquelle il nous arrive de les exprimer ne fassent pas obstacle à des échanges rationnels sur le fond de la question. Ici comme ailleurs, la polémique n'est pas le meilleur moyen d'arriver à mieux se comprendre.

(M. Beesley, Canada)

Je voudrais souligner qu'une interdiction négociée, vérifiable et complète des essais nucléaires demeure un objectif fondamental du Gouvernement canadien. Tout en respectant les vues de ceux qui ne sont pas de son avis, il continue à être partisan d'une approche prudente, par étapes, de la question de l'interdiction des essais nucléaires, au niveau tant de la procédure que du fond. Il s'est déjà clairement prononcé pour le rétablissement, à la Conférence, d'un organe subsidiaire chargé de ce sujet, et réaffirme ici cette position. Un tel organe devrait avoir un mandat concret et réaliste, cela permettrait de reprendre immédiatement les travaux de fond en vue de la négociation d'un traité. Nous suggérons d'accorder la priorité à la recherche d'un accord sur un programme de travail où puisse trouver place - par le biais de groupes de travail bien structurés - l'étude des problèmes de la portée, de la vérification et du respect des engagements souscrits. Les pays représentés dans cette salle nous semblent reconnaître de plus en plus l'utilité que pourrait avoir une approche ainsi orientée. La délégation canadienne est disposée à prendre une part active et constructive à la mise en oeuvre d'un programme de travail convenu. Elle espère aussi que, pour appuyer cet effort, tous les participants seront d'accord pour accélérer les importants travaux de la Conférence sur les échanges de données sismiques.

Enfin, bien que le vaste sujet de la vérification ne constitue pas un point distinct de notre ordre du jour, je voudrais en parler brièvement. Comme chacun le sait c'est depuis longtemps pour le Canada un sujet prioritaire et pas en paroles seulement. Notre gouvernement consacre une partie importante des maigres ressources financières et en personnel dont il dispose à un examen sérieux et méthodique des problèmes et questions liés à la vérification. Une unité spéciale de recherche sur la vérification - avec un budget annuel d'un million de dollars - a été créée au Ministère des affaires étrangères. Sur le plan pratique, le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères a annoncé à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que le Gouvernement canadien avait décidé d'améliorer substantiellement les installations sismiques des territoires du nord-ouest du pays. Par cette mesure et par divers autres moyens, il compte réunir une somme d'expérience et de compétences techniques qui accroîtront la capacité du Canada de contribuer de manière pratique et constructive à la négociation internationale de mesures efficaces et vérifiables de limitation des armements.

Cette optique reflète notre ferme conviction que les aspects de vérification de la limitation des armements et du respect des accords de désarmement, loin d'être subsidiaires ou secondaires, sont une partie intégrante et essentielle de ces accords, qu'il y va dans certains cas de conditions sans lesquelles on ne saurait arriver à un accord final, mais qu'ils ne devraient pas servir de prétextes pour obscurcir le propos ou remettre à plus tard les négociations sérieuses. Nous pensons que la confiance est un élément crucial de toute négociation sur la limitation des armements. La restructuration des arsenaux nationaux qui résulte des accords de limitation des armements est le reflet d'une certaine confiance des parties dans leurs intentions et capacités respectives et elle renforce cette confiance. Lorsqu'on aura compris que ce que l'on demande aux Etats c'est de renoncer à la sécurité fondée sur les armements au profit d'une sécurité reposant sur des accords de limitation des armements, on verra aisément combien est important l'élément de foi et de confiance. Si l'on veut maintenir et renforcer le niveau de confiance indispensable, il faut que toutes les parties aux accords soient en mesure, grâce à des mesures de vérification adéquates, de s'assurer qu'ils sont effectivement respectés.

(M. Beesley, Canada)

Inversement, l'incapacité de vérifier de manière adéquate le respect des accords peut entraîner une perte de confiance, faire monter la méfiance et, par voie de conséquence, donner le coup d'arrêt à tout le processus de la limitation des armements et du désarmement. Nous reconnaissons, bien sûr, que le besoin légitime de moyens de vérification adéquats peut être exploité abusivement. Mais nous sommes, pour notre part, convaincus qu'en cherchant rationnellement et de manière créatrice à résoudre le problème de la vérification, on ne jette pas un écran de fumée, car il s'agit en l'occurrence d'une condition préalable à toute négociation sérieuse sur la limitation des armements. Lorsque toutes les parties négocieront de bonne foi, l'attention scrupuleuse accordée aux dispositions concernant la vérification ne constituera plus un obstacle au progrès des négociations, bien au contraire, elle devrait les faciliter.

Dans cette optique, le Gouvernement canadien s'est spécialement félicité de l'adoption par consensus, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution réaffirmant vigoureusement l'importance de la vérification en tant qu'élément essentiel du processus de négociation sur la limitation des armements. Cela confirme toute l'importance de dispositions effectives sur la vérification dans les accords de désarmement et sur la limitation des armements, et montre qu'il y a un consensus international autour de cette question, qui n'est pas le fruit de querelles partisans. Ce consensus est peut-être fragile, mais il constitue néanmoins une base sur laquelle nous pouvons construire. C'est dans ce contexte que la délégation canadienne distribuera prochainement à toutes les délégations un recueil complet, à indexation croisée, des procès-verbaux des déclarations sur la vérification qui ont été faites dans le cadre de cette conférence et de celles qui l'ont précédée entre 1962 et 1983. Cette documentation, dont le volume vous paraîtra peut-être prohibitif, est en fait très instructive, car elle permet de circonscrire le terrain d'entente et de voir comment en reculer les bornes. Je suis convaincu que ce recueil nous sera très utile dans notre travail collectif.

Monsieur le Président, je conclurai en exprimant l'espoir que 1986, Année internationale de la paix, sera pour cette conférence une année de réalisations concrètes, une année où nous pourrons un jour voir un tournant dans l'histoire de la limitation des armements et du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il un autre membre de la Conférence qui souhaite prendre la parole à ce stade ?

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur, j'ai prié le secrétariat de faire distribuer un document de travail publié sous la cote CD/WP.198 et intitulé "Ordre du jour provisoire de la session de 1986 de la Conférence du désarmement et programme de travail de la Conférence". Comme je l'ai annoncé ce matin et comme nous en sommes convenus, j'ai maintenant l'intention de suspendre la séance plénière et de tenir une réunion officieuse de la Conférence où sera examiné ce document de travail. S'il n'y a pas d'opposition, c'est ce que nous ferons.

La séance est suspendue à 17 heures, elle est reprise à 17 h 15.

Le PRESIDENT : La 336ème séance plénière de la Conférence du désarmement est maintenant reprise.

Je tiens à présenter à la Conférence, pour qu'elle se prononce, le document de travail CD/WP.198, daté du 30 janvier 1986, qui contient l'ordre du jour provisoire de la session de 1986 de la Conférence du désarmement et le programme de travail de la Conférence. En présentant ce document à la Conférence, pour adoption, je tiens à dire ce qui suit :

"Pour ce qui est de l'adoption de l'ordre du jour pour l'année 1986, il est entendu que la question des armes nucléaires à neutrons entre dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour et peut être examinée à ce titre."

S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte son ordre du jour pour la session de 1986 et le programme de travail de la première partie de sa session annuelle.

Il en est ainsi décidé.

Je suis reconnaissant aux membres de la Conférence de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve en adoptant, à cette première séance plénière, l'ordre du jour et le programme de travail. Je pense que cela est de bon augure pour l'examen d'autres questions d'organisation touchant les travaux de fond de la Conférence en 1986.

Comme cela a été décidé lors de la réunion officieuse que nous avons tenue plus tôt, je convoquerai une réunion officieuse de la Conférence du désarmement le jeudi 6 février, immédiatement après que les orateurs inscrits sur la liste auront parlé. Y seront examinées la question de la création d'organes subsidiaires et les demandes présentées par des pays qui ne sont pas membres de la Conférence de participer aux travaux de celle-ci. Je ne constate pas d'opposition.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 6 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 20.